

# DÉCOUVREZ GRAND LAC !

Guide pratique de l'élu



MOYENS ET  
COMPÉTENCES





# MOYENS ET

# COMPÉTENCES DE GRAND LAC

Les pages qui suivent s'attachent à décrire les compétences et les moyens de Grand Lac, au travers des services qui les portent, soit respectivement les services opérationnels et les services ressources.

Chacun des documents, en une ou deux pages, donne des éléments de contexte, des informations essentielles sur l'action de Grand Lac sur chacun des sujets, ses projets en cours ou prévus, et enfin, les principaux enjeux identifiés.

## SOMMAIRE

### MOYENS

#### LES SERVICES RESSOURCES

- 03 Les finances
- 05 Les Ressources Humaines
- 07 La communication
- 09 Le service juridique et des assemblées
- 10 Le service Pilotage de la Performance et des Procédures Contractuelles
- 11 La Commande publique et les assurances
- 12 Le SAU (service des autorisations d'urbanisme)
- 13 Le service patrimoine
- 15 La maîtrise d'ouvrage
- 16 Le service foncier

### COMPÉTENCES

#### LES SERVICES OPÉRATIONNELS

##### Services à la population

- 17 La relation à l'utilisateur et les relais/MSAP-MFS
- 19 L'eau potable
- 21 Les déplacements
- 23 Le service d'aide à domicile
- 25 Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- 27 Les EHPAD
- 29 La résidence de l'Orée du Bois
- 31 La lutte contre l'isolement: Accord'Âge
- 33 Le portage de repas et la téléassistance
- 35 Les ports
- 37 Les plages
- 39 Aqualac
- 41 Les Gymnases
- 42 L'accueil des gens du voyage

##### Aménagement et développement du territoire

- 43 L'urbanisme
- 45 L'habitat
- 47 La politique de la ville
- 49 Le tourisme
- 51 Économie & CitésLab
- 53 L'agriculture

##### Protection de l'environnement

- 55 La transition écologique
- 57 La valorisation des déchets
- 59 L'assainissement
- 61 La gestion des eaux pluviales
- 63 GEMAPI





“ Une situation  
financière saine... ”

## LA DIRECTION DES FINANCES



Année après année, le contexte financier des collectivités locales s'est tendu et Grand Lac n'échappe pas à la règle. Devant la poursuite des baisses de dotations, l'incertitude sur la dynamique et sur la maîtrise des recettes fiscales, Grand Lac doit anticiper et proposer des orientations permettant de préserver ses marges de manœuvres financières.

Le champ d'action historique de l'intercommunalité s'est ainsi notablement élargi à des thèmes nouveaux, **concrétisés par des plans d'action ambitieux** : plan de déplacement urbain (PDU), plan climat air énergie territorial (PCAET), programme local de l'habitat (PLH)... dont les effets financiers ont encore à être pris en compte.

**Grand Lac se trouve à un tournant** : la collectivité doit trouver sa juste taille en termes de production et de dépenses et de fait, définir ses priorités et/ou intervenir sur ses recettes.

### L'ACTION DE GRAND LAC

#### Des compétences aux budgets

La Direction produit notamment 3 types de documents, permettant de traduire en chiffres et d'évaluer notre capacité de financement des projets de Grand Lac :

#### 1. Les budgets

Les compétences de Grand Lac budget sont réparties entre le **budget Principal et 6 budgets annexes** : Assainissement, Eau potable, Ports, Transports urbains, Transports scolaires et Camping.

Les budgets annexes sont obligatoirement créés pour certaines missions de Grand Lac (eau, assainissement, ports...), de façon à permettre d'établir le coût réel du service rendu, et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ces 7 budgets totalisent plus de 65 millions de dépenses de fonctionnement et plus de 46 millions de dépenses d'investissement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est l'un des leviers permettant de conserver des capacités d'investissement. En 2020, le budget

BP 2020	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipements
Principal	47 581 049	28 618 032
Assainissement	5 605 578	7 725 222
Eau potable	6 009 690	5 758 000
Ports	1 479 140	2 420 325
Transports Urbains	3 756 950	1 649 490
Transports Scolaires	1 185 815	16 000
Camping	171 764	234 000

primitif a été élaboré sur une hypothèse de stabilité des dépenses de fonctionnement.

#### 2. Le programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Les projets d'investissements sont consolidés dans un PPI voté par le conseil communautaire. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur plusieurs années des investissements projetés sur le territoire. Le PPI en cours (2014-2020) rassemble des projets pour un montant total de 78 M€ répartis sur 4 thématiques.

L'investissement de Grand Lac est en forte progression en 2019. D'une réalisation habituellement contenue entre 6 et 8 M€, les dépenses d'équipement 2019 ont dépassé le seuil des 20 M€. Le budget 2020 a été voté pour 28 M€. L'augmentation des budgets d'investissement ces 2 dernières années est principalement due à l'arrivée à maturité de projets décidés en début de mandat (bassin des Biâtres, gymnase de Marlioz...).

#### 3. La prospective financière

C'est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui permet d'anticiper la trajectoire financière de moyen terme de la collectivité, de vérifier le maintien de sa solvabilité et le financement des actions. Elle actualise annuellement la capacité à investir de Grand Lac.

## UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Un ratio de désendettement de 2 ans sur le budget principal: Grand Lac peut rembourser sa dette en 2 ans par autofinancement, s'il cesse d'emprunter. Ce taux est particulièrement bon puisque l'on considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Une épargne brute de l'ordre de 6 M€ soit 12% du budget: il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

### LES FINANCEMENTS

Les financements de Grand Lac sont assurés pour près de la moitié par les recettes issues de la fiscalité.

Le reste des financements est constitué des redevances et tarifs, des dotations de l'Etat, de l'autofinancement (17%), des subventions et du recours à l'emprunt.

La fiscalité est inchangée depuis 2 mandats, mais l'évolution dynamique du territoire génère une progression « naturelle » des recettes, par la croissance de l'assiette de taxation. La loi de finances 2020 apporte toutefois des interrogations sur la poursuite de cette évolution favorable, en remplaçant la taxe d'habitation par une quote-part de l'enveloppe de TVA nationale, moins dynamique, et déconnectée de l'évolution du territoire.

Alors qu'en 2019, Grand Lac maîtrisait la moitié de ses recettes financières, ce ne sera le cas que de 28% de ces recettes en 2020, avec la suppression de la taxe d'habitation.

Le recours à l'emprunt reste très limité. Le capital restant à rembourser au 31 décembre 2019 est de 28,378 millions d'euros sur l'ensemble des budgets.

Plusieurs de ses indicateurs peuvent faire l'objet d'une attention toute particulière, comme le ratio de désendettement (qui permet d'évaluer le niveau d'endettement de la collectivité) ou l'épargne brute (qui détermine le montant que la collectivité est capable d'investir sans recours à l'emprunt).

Ces 2 indicateurs restent aujourd'hui très positifs.

“ Mais des alertes à prendre en compte ”

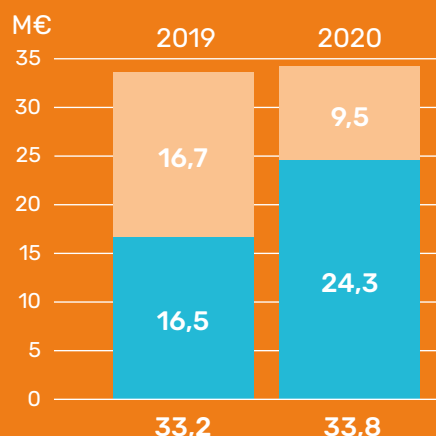
## LES ENJEUX

Des évolutions récentes, externes ou internes, viennent impacter la santé financière de Grand Lac: la diminution progressive des dotations d'Etat, la perte de dynamisme des recettes issues de la fiscalité avec la suppression de la taxe d'habitation, ou le développement des compétences intercommunales au travers de plans ambitieux (PDU, PCAET, PLH...)... constituent des événements dont les conséquences financières doivent être prises en compte.

Dans ce contexte, et malgré une santé financière toujours bonne, il reste essentiel de préserver des marges de manœuvre pour consolider l'épargne brute et conserver une capacité à investir.

En la matière, la préservation de cette santé financière peut passer par la maîtrise:

- **Des charges:** optimisation des recettes d'exploitation des services, maîtrise de la croissance des dépenses, arbitrage ou étalement dans le temps des choix d'investissements;
- **Des recettes:** optimisation des bases fiscales, création, partage ou augmentation de la fiscalité, modification de la pondération entre les différentes ressources fiscales (à ressource équivalente globalement), etc.



■ Recettes dépendantes d'autres financeurs  
■ Recettes maîtrisées par Grand Lac

## LE SERVICE

Le service est à ce jour composé de 9 agents pour 8,3 ETP.



### Contact

Olivier VERDENAL  
Directeur des finances  
04 79 61 81 31  
o.verdenal@grand-lac.fr





“ Un objectif de bien-être au travail ”

## LES RESSOURCES HUMAINES

**Les ressources humaines de Grand Lac ont été particulièrement impactées par les 2 fusions successives de 2017 (fusion des 3 intercommunalités) et 2018 (structuration du centre intercommunal d'action sociale, CIAS). Ses effectifs ont ainsi évolué d'environ 150 agents pour le plus grand des EPCI, à un peu plus de 450, ce qui a représenté un réel bouleversement.**

**La masse salariale 2019 globale représente un total de 18,6 M€, soit :**

- 17% du budget global de fonctionnement de Grand Lac, soit 10,6 M€ pour 217 ETP ;
- 70% du budget global de fonctionnement du CIAS, soit 8 M€ pour 203 ETP.

Les services opérationnels sont bien plus importants au sein du CIAS, dédié au service à la personne (89% d'agents de catégorie C), qu'à Grand lac (66% de catégorie C) où de nombreuses missions sont confiées à des délégataires ou prestataires.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**Faisant suite à la fusion qui a modifié la dimension de la collectivité et le quotidien des agents, Grand Lac a engagé un travail de fond sur la structuration de la collectivité via un projet de Direction décliné en projet de services avec comme axe prioritaire « être bien dans son poste ».**

Ce travail faisait écho à une enquête sur les risques psycho-sociaux auprès de tous les agents, à l'issue de laquelle ils ont souligné le sentiment d'avoir une activité utile (86%) et les compétences requises pour assurer leurs missions (85%). Ils ont toutefois souligné pour 78% d'entre eux le manque de vision et d'objectifs clairs, demande pour laquelle le projet de direction entend apporter des réponses.

**Le projet mené permet entre autre d'orienter des décisions et des axes de travail afin que la collectivité reste attractive pour ses recrutements, toujours nombreux, ne serait-ce que du fait de la rotation (40 postes permanents en 2019).**

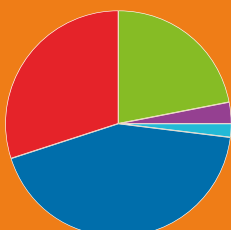
La collectivité reste de fait vigilante sur le **suiti de l'absentéisme** qui a tendance à diminuer au sein de Grand lac (4,65% en 2018 pour 3,88% en 2019) mais progresse en revanche au CIAS (7,46% en 2018 et 9,22% en 2019, par son

évolution forte des arrêts maladies ordinaires), tout en restant toutefois à un niveau proche de la moyenne des collectivités territoriales en 2018 (9,2%, réf. SOFAXIS).

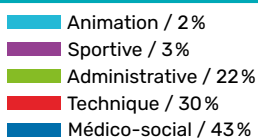
**La formation est une réponse de la collectivité, permettant de favoriser les bons gestes pour les agents, réduire ainsi l'absentéisme et maintenir leur professionnalisme. En 2019, 255 agents ont été formés au sein de Grand lac et du CIAS, avec une moyenne de 4 jours de formation par agent.**



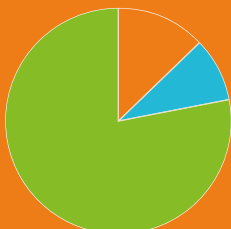
## 5 FILIÈRES SONT ACTUELLEMENT REPRÉSENTÉES AU SEIN DE GRAND LAC ET DE SON CIAS.



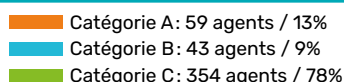
### RÉPARTITION DES POSTES PAR FILIÈRE



69% des agents sont des femmes, très fortement représentées dans les filières médico-sociales (95%) et administratives (85%). Ce sont dans les filières techniques et sportives que les hommes sont majoritaires (respectivement 76 et 67%).



### RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE



74% des agents sont titulaires et 26% contractuels. Cette répartition est quasi équivalente entre Grand Lac et le CIAS.

## LES ENJEUX

### Une vigilance à avoir sur la pyramide des âges et le recrutement

**46% des agents du CIAS ont plus de 50 ans**: la moitié de ses effectifs seront à remplacer dans les 5 prochaines années pour des raisons diverses, dans un contexte où les candidatures aux postes d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers se raréfient.

Si la pyramide des âges de Grand Lac est nettement moins préoccupante, le recrutement dans certains métiers techniques et administratifs devient difficile (techniciens des métiers de l'eau, chauffeurs de poids lourds, gestionnaires carrière-paie...).

Grand Lac ne pouvant financièrement concurrencer les niveaux de salaire offerts par la plupart des employeurs privés, il importe notamment de développer une politique dynamique de recrutement (communication des offres, espace employeur sur notre site...), mettant en valeur des conditions de travail favorables à Grand Lac, d'où l'intérêt de notre politique de recherche du bien-être au travail.

### Un temps de travail à amender

La loi de transformation du 6 août 2019 prévoit que les **collectivités doivent délibérer avant avril 2021** pour afficher leur respect d'un temps de travail annuel de 1 607 heures pour un temps plein: Grand Lac s'éloigne de ce temps de travail, pour 1 à 4 jours de congés supplémentaires, selon l'ancienneté des agents. Ces avantages historiques devront être abandonnés.

### Des modalités de rémunération perfectibles

Grand Lac intègre dans son régime indemnitaire (RI) une part fixe mensuelle, une part fixe annuelle (équivalente à un 13<sup>e</sup> mois) et une part variable annuelle (complément indemnitaire annuel, ou CIA), en lien avec la manière de servir de l'agent partagée lors de l'entretien professionnel. Cette part variable représente 20% du RI global.

**Les montants de primes sont dans l'ensemble cohérents avec ceux de collectivités comparables** (étude réalisée en 2018), et la construction de notre RI est globalement équitable. Conçu à la CALB lorsque celle-ci comptait 80 agents, sa conception présente toutefois des défauts qui deviennent aujourd'hui handicapants, notamment par l'insuffisance de finesse des critères d'attribution.

**Un système d'attribution de primes plus précis**, sur le modèle de ce qui a été mis en place dans plusieurs autres collectivités, pourrait être pertinent: il reste à l'étudier et à en chiffrer l'impact financier potentiel.

## LE SERVICE

La DRH est à ce jour composée de **13 agents pour 11,4 ETP**.

Elle se répartit en 2 services distincts:

- Le service de gestion des carrières et paies;
- Le service de développement des ressources humaines, intégrant les volets formation, mobilité, reclassement, handicap, recrutement et santé/sécurité.



### Contact

**Fabien DIDIER**

Directeur des Ressources Humaines  
04 79 63 87 36 / 06 84 96 65 40  
f.didier@grand-lac.fr





“Faire rayonner l’image de marque de Grand Lac”

## LA COMMUNICATION

**La communication locale est utile et appréciée :** 57% des Français estiment que l’information locale leur permet un meilleur usage de services publics et les deux tiers affirment que cela leur donne une image positive de leur territoire. De plus, 43% des personnes lisant un support de communication de la collectivité changent leurs comportements.

L’audience de l’intercommunalité a beaucoup progressé ces dernières années, ce mouvement allant de pair avec l’extension de ses compétences.

**Notre communication s’adresse avant tout aux habitants** de notre territoire, mais également aux élus, aux communes membres, à de multiples acteurs externes...

Il s’agit tout autant de valoriser les actions réalisées par Grand Lac en expliquant leur utilité et en rendant lisible le projet de mandat, que d’informer usagers et citoyens pour leur permettre d’accéder au service public ou favoriser l’évolution de leurs comportements.

**Notre communication doit désormais être tournée également vers nos propres agents** avec de multiples objectifs : circulation de l’information, transversalité, partage du sens de notre action... tout ceci contribuant à fédérer et motiver les équipes.

### L’ACTION DE GRAND LAC

**La communication digitale de Grand Lac est en nette progression**, l’usage de ce canal étant incontournable aujourd’hui : 42% des usagers utilisent les réseaux sociaux pour s’informer (+17 points en 5 ans), 62% le site web.

Grand Lac est ainsi actif sur les réseaux sociaux où une communauté naissante se renforce, y découvrant des actualités et posant des questions, partageant les réponses... Nous comptons plus de 2 500 abonnés Facebook en 2020 pour 1 100 en 2018.

**Notre site web est quant à lui en cours de refonte totale** pour mieux répondre aux besoins de tous ses utilisateurs. Dans sa configuration actuelle, il affiche plus de 28 000 visiteurs entre avril et octobre 2019 (soit 150/jour).

**La communication interne a été fortement renforcée, prenant des formes multiples :** périodique, moments de convivialité, visites d’équipements intercommunaux, temps d’information mensuels sur les projets de Grand Lac...

La charte graphique a enfin évolué récemment, pour marquer un « air de famille » avec la marque Aix-les-Bains Riviera des Alpes, dans une logique de cohérence de l’image du territoire.

**Le budget de communication de Grand Lac s’élève à 270 K€ (CA 2019).**





## “Fédérer les agents et les communes”

### LES ENJEUX

À l'échelle nationale le magazine territorial reste le média le plus utilisé par les Français pour s'informer sur la vie locale : 78 % d'entre eux déclarent le lire souvent et préfèrent le recevoir dans leurs boîtes aux lettres. Il est envisageable pour nous de rétablir la communication directe avec nos usagers via la mise en place d'un tel magazine, en l'articulant au mieux avec les autres supports.

En préalable, il serait opportun d'organiser une enquête afin de savoir, en ce début de mandat, ce que pensent les usagers de Grand Lac et ce qu'ils en attendent en termes de communication, afin d'identifier les pistes d'amélioration.

La communication entre Grand Lac et ses communes membres peut être renforcée, en veillant à maintenir ces communes dans leur rôle de premier point d'entrée du citoyen, ce qui implique de **fournir au personnel communal les outils et informations** leur permettant de pleinement assumer ce rôle, en réseau avec l'intercommunalité.

Les difficultés naissantes de recrutement plaident enfin pour le **développement d'une véritable « marque employeur »** Grand Lac, mettant en avant la qualité de vie au travail que nous nous attachons à développer.

**Les moyens attribués au service sont directement dépendants de l'ambition de Grand Lac en matière de communication :** le développement de son activité, notamment au travers des propositions ci-dessus (magazine territorial...) passera nécessairement soit par un renforcement de ses effectifs, soit par un arbitrage sur ses priorités d'actions.

**Cette équipe est proportionnellement deux fois plus réduite que celles de Grand Chambéry et Grand Annecy,** cette différence s'expliquant par le caractère récent de l'investissement du champ de la communication par Grand Lac. Nos voisins ont de plus la particularité d'avoir élaboré leurs projets de territoire en concertation avec leurs administrés.

Le service communication est autant le garant de l'image de l'agglomération et de ses élus auprès des publics externes, qu'un outil de fédération des agents de Grand Lac, en interne.

### LE SERVICE

Le service communication s'est véritablement constitué dans l'hiver 2018/2019 avec l'arrivée de 2 agents spécialisés en la matière, soutenus par une étudiante en alternance représentant 2 ETP.



#### Contact

**Julie ECALARD**  
Responsable  
04 79 61 83 87  
j.ecalard@grand-lac.fr





“Garantir la  
sécurité juridique  
de la collectivité”

## LE SERVICE JURIDIQUE ET DES ASSEMBLÉES

Le service assume fondamentalement 2 missions :

### Gestion des assemblées

Organisant les assemblées, réalisant la relecture des actes soumis à délibération, assurant le suivi des réunions jusqu'à la mise en œuvre et au partage de la décision avec les différents acteurs (élus, communes, services, citoyens, partenaires), le service est au cœur du fonctionnement des décisions prises par les élus.

**26 réunions des instances sont organisées annuellement, en moyenne,** le nombre de délibérations oscillant, pour Grand Lac, entre 450 et 500 par an depuis la fusion des intercommunalités en 2017.

**L'envoi des convocations des assemblées a été dématérialisé en juin 2018 :** chaque élu communautaire est désormais doté, en début de mandat, d'une tablette numérique lui permettant de prendre connaissance des dossiers des assemblées.

Une nouvelle salle de réunion a été créée au siège de Grand Lac pour assurer un bon fonctionnement des instances, répondant en cela aux demandes de plusieurs maires souhaitant disposer d'un lieu stable et

confortable, qu'il reste aujourd'hui à nommer.

Le service apporte enfin un soutien juridique au CIAS.

### Conseil juridique

**Le service garantit ici la sécurité juridique de Grand Lac et de ses représentants** par son conseil juridique, pouvant intervenir dès l'origine des projets.

Il assure également **le suivi des contentieux** confiés à nos avocats, soit environ 15/an, dont l'objet est varié : urbanisme, marchés publics...

**Les frais d'avocat sont, depuis 2017, d'un montant compris entre 70 et 80 K€/an, pour 120 K€ les années antérieures.** La plupart des notes juridiques sont en effet aujourd'hui rédigées en interne par le service, permettant un recours plus maîtrisé aux cabinets d'avocat. Une très forte augmentation est anticipée en 2020 avec l'apparition de nombreux contentieux à la suite de l'approbation des PLUi. 58 contentieux au total sont ainsi recensés à ce jour.

## LES ENJEUX

**Le fonctionnement du service est étroitement lié aux choix politiques : nature, nombre et fréquence des assemblées, étendue des délégations données au président... pourront avoir une incidence forte sur son organisation.**

Parmi les enjeux apparaît ici la possible mutualisation du service avec les communes membres sur le conseil juridique, évoquée par certaines communes : si ce projet devait être réalisé, il conviendra de définir les besoins des communes intéressées avant de consolider le service pour répondre aux attentes, à un coût potentiellement plus modéré que le recours à des conseils externes.

## LE SERVICE

Le service est composé de 2 agents pour 1,5 ETP.



### Contact

**Estelle COSTA DE BEAUREGARD**

Responsable

04 79 61 81 56

e.costadebeauregard@grand-lac.fr



“ Le développement  
d’une culture  
du pilotage ”

## PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET PROCÉDURES CONTRACTUELLES

Le service Pilotage de la Performance et Procédures Contractuelles assure un rôle de conseil auprès de la Direction et des services sur les questions de pilotage, d’organisation, de management de gestion de projets et de gestion de projets transverses, afin de garantir la qualité (performance) du service public délivré.

Le service créé en 2018, à l’issue d’un diagnostic des services ressources de Grand Lac, contribue ainsi à la mise en place d’une démarche d’amélioration continue. Suite à la fusion et à 2 années intenses passées à assurer la continuité du service public et à s’adapter aux nouvelles compétences acquises, Grand Lac s’est engagée dans une nécessaire transformation de son organisation pour s’adapter à sa nouvelle dimension.

Soutenue par le service pilotage, la Direction Générale a lancé une démarche de projet d’administration, Grand Lac<sup>450</sup>, favorisant la transversalité et le développement d’une culture du mode projet. L’objectif est d’améliorer le fonctionnement interne de Grand Lac pour mieux répondre aux projets des élus. Le service pilotage coordonne les actions et accompagne les transformations importantes.

Le service s’est alors développé afin de proposer dans ce nouveau contexte de Grand Lac, un véritable « pilotage de la performance ». La performance correspond à la qualité du service, la gestion des moyens, des ressources et des processus. Le service exploite plusieurs leviers : le dialogue de gestion, les démarches d’amélioration continue du fonctionnement quotidien, et le développement d’outils numériques ...

Le service coordonne par ailleurs la recherche de subvention en assurant une veille permanente sur les appels à projets ou subventions pouvant correspondre aux nouveaux projets.

**En 2019, sur 26 projets faisant l’objet de demande de subvention et totalisant une charge de près de 20 M€, près de 10 M€ de subventions ont été obtenues.**

### LES ENJEUX

Une stratégie de pilotage interne reste à développer, entre autre par la mise en place de tableaux de bord permettant d’éclairer les élus dans leurs décisions politiques.

La croissance rapide de l’intercommunalité rend indispensables une meilleure circulation de l’information en interne et avec communes et partenaires extérieurs autant qu’une amélioration de la relation à l’usager et de l’approche citoyen. Les choix en la matière guideront le développement des outils numériques de Grand Lac, en parallèle d’autres moyens.

### LE SERVICE

Le service est composé de 4 agents offrant une diversité des compétences : la responsable du service, une contrôleuse de gestion, un chef de projet usages numériques et une assistante à mi-temps.



#### Contact

**Matilde HABOUZIT**

Responsable

04 79 52 52 06 / 07 87 29 24 53

m.habouzit@grand-lac.fr





“Garantir la  
sécurité juridique  
des achats”

## COMMANDE PUBLIQUE & ASSURANCES

**Le service, assure la mise en œuvre et le suivi des procédures d'achats du lancement de la consultation au choix de l'attributaire et à l'exécution du contrat. Il garantit ainsi la sécurité juridique des achats de Grand Lac et contribue à l'efficacité de la dépense.**

Cela recouvre concrètement la conception avec les services des dossiers de consultations des entreprises en vue de lancer les consultations, leur accompagnement dans la définition des besoins, l'analyse des offres puis l'assistance et le conseil lors de l'exécution du marché.

**143 marchés ont été notifiés en 2019 (157 marchés en 2018).**

Le service conseille également les élus notamment lors des réunions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

**La CAO a pour rôle d'examiner les candidatures et les offres, d'éliminer le cas échéant les offres non conformes, et de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse ou de**

déclarer la consultation infructueuse.

La CAO se réunit tous les 15 jours.

Le service apporte également un **soutien juridique au CIAS** dans la passation et l'exécution de ses marchés publics.

Le service gère enfin les **contrats d'assurance** de la collectivité couvrant 5 types de risque (dommage aux biens, responsabilité civile, atteinte au système d'information - « cyber risque », atteinte à l'environnement et flotte automobile).

58 sinistres ont été déclarés en 2019.

### LES ENJEUX

Un benchmark réalisé récemment sur des intercommunalités comparables montre que le service commande publique de Grand Lac est nettement moins bien doté en moyens humains.

L'effectif moyen des 6 collectivités étudiées est de plus de 8 ETP. Des moyens supplémentaires permettraient un travail sur la **mise en place d'une politique achat** - leviers d'économies - une assistance plus approfondie aux services opérationnels et un soutien aux communes ne bénéficiant pas aujourd'hui de compétence en matière de commande publique.

**Le plan climat de l'agglomération a défini comme priorité** l'exemplarité de la collectivité en matière environnementale. La mise en place d'une politique d'achat écoresponsable constitue l'un des principaux leviers pour atteindre cet objectif d'exemplarité.

Parallèlement, des efforts doivent être entrepris pour se rapprocher rapidement de l'objectif de 25% de nos marchés comportant une clause sociale. Les calendriers des procédures devront être optimisés afin de garantir le nombre et la qualité des offres.

### LE SERVICE

**Le service est composé de 3 agents (pour 2,4 équivalent temps plein).**



#### Contact

**Adeline BONIFACE**

Responsable

04 79 61 85 32

a.boniface@grand-lac.fr



“ La sécurisation  
juridique des  
décisions prises ”

## LE SAU

### (SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME)



Notre territoire est caractérisé par une pression foncière importante (raréfaction du foncier mêlée à l'attractivité du territoire), des contraintes réglementaires fortes (lois littoral et montagne, Plan de Prévention des Risques...), des mutations rapides en matière de planification (évolution de 34 documents d'urbanisme locaux à 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux). Dans ce contexte, l'instruction des autorisations d'urbanisme revêt un enjeu croissant.

L'instruction des autorisations du droit du sol n'est pas une compétence de Grand Lac, c'est une mission confiée par les communes, par conventionnement, le service étant rendu gratuitement par Grand Lac depuis le retrait des services de l'Etat, pour un coût annuel de 450K€.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Grand Lac instruit l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) pour toutes les communes de Grand Lac et à ce titre, rédige des propositions d'arrêtés, les maires restant décisionnaires.

La sécurisation juridique des décisions prises est ici primordiale, les recours étant de plus en plus fréquents.

**2 264 autorisations ont été instruites en 2018, et 2 361 en 2019 :** on note une augmentation récente du nombre d'instructions due d'une part à la forte attractivité du territoire, et d'autre part, sans doute, à la mise en place des PLUI qui a pu pousser des habitants à anticiper la réalisation de leur projet. Chaque agent du service instruisait ainsi 244 actes par an en 2019, pour seulement 181 en 2015.

Le service conseille et accompagne par ailleurs les communes dans leurs stratégies opérationnelles de maîtrise du développement territorial, et participe ainsi à l'homogénéité et à l'équité du traitement des demandes des administrés en matière d'urbanisme.

Parmi les projets, la dématérialisation de l'instruction devra être mise en œuvre prochainement (obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

### LES ENJEUX

Les missions du service et les moyens à mettre en œuvre devront être interrogés en fonction de l'accompagnement souhaité par les élus en matière d'instruction. La question a ainsi pu être posée de la vérification de la conformité des réalisations, une fois l'autorisation accordée.

Ce sera ici l'occasion d'actualiser l'encadrement des relations avec les communes, afin de s'accorder sur le rôle respectif de chacun.

### LE SERVICE

Le SAU exerce ses missions grâce aux compétences d'une équipe de 10 agents (7,6 ETP) réunis lors d'une composition récente (mutualisation de 2015 puis lors de la fusion de 2017) et aux profils variés (personnel issu de la ville d'Aix-les-Bains, de la DDT et extérieurs).



#### Contact

**Luke HENNEQUIN**

Responsable  
04 79 61 74 14

[l.hennequin@grand-lac.fr](mailto:l.hennequin@grand-lac.fr)



“ 60 bâtiments  
et 33 hectares  
entretenus ”

## PATRIMOINE ET TRAVAUX

**Le service porte 2 compétences de Grand Lac : la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et la création et l'entretien de certains gymnases du territoire (cf. fiches dédiées).**

Il assure, au cœur de ses missions, **l'entretien et/ou la réalisation de nombreux sites** et équipements et le soutien technique aux services et compétences de Grand Lac :

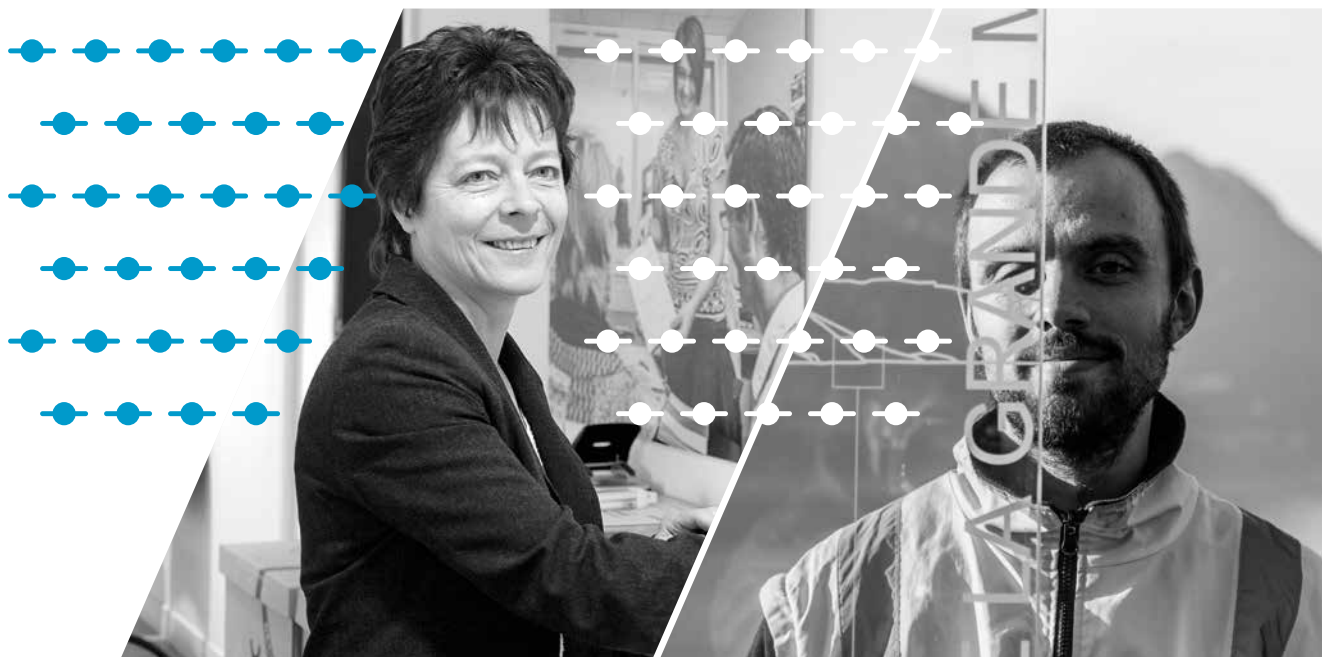
- **Plus de 60 bâtiments** et 65 000 m<sup>2</sup> bâtis (bureaux et ateliers, gymnases, locaux industriels...) sont suivis ;
- **Les sites touristiques de Grand Lac sont entretenus** : belvédères, sentiers, promenades des rives du lac, site des Mottets... soit 33 ha, dont plus de 18 ha de surface de tonte ;
- **Les voiries communautaires**, soit celles du plateau du Revard et celles des 23 zones d'activités économiques intercommunales, sont entretenus par prestations, soit par des entreprises, soit par les communes ;

Avec la fusion réalisée en 2017, le service n'avait pas vu ses effectifs évoluer, malgré une charge de travail en très forte augmentation. Le recrutement d'un technicien supplémentaire a eu lieu en 2020.

Le service gère par ailleurs tous les outils numériques de Grand Lac, soit 150 ordinateurs et 30 serveurs, ainsi que 280 téléphones fixes ou mobiles.

Il compte enfin 2 agents gérant le Système d'Information Géographique (SIG), conçu pour stocker, traiter, analyser et gérer tous les types de données géographiques. **780 000 « objets géographiques »** sont ici renseignés au profit de nos services (eau et assainissement, tourisme...) et des communes membres, mais également du grand public au travers d'un portail internet spécifique visité par 1 300 utilisateurs en 8 mois.

Il est prévu prochainement la mise en ligne du cadastre et des documents d'urbanisme au public par un portail dédié.







## LE SIG ET LES COMMUNES

Les applications communales du SIG ont été développées et sont aujourd'hui mises à disposition dans l'ensemble des communes, leur personnel ayant été formés par le service en 2019. La formation continue des personnels de mairie et la « hotline » se poursuivront avec les évolutions des portails.

Le SIG est aujourd'hui en cours d'intégration, à titre gratuit, de la cartographie de l'éclairage public des communes de l'agglomération qui disposent des données : les éléments des communes de la Biolle, Mouxy, Chanaz, Voglans et Chindrieux sont déjà en ligne.

## LES ENJEUX

**Les 35 agents du siège du CIAS emménageront en 2021 dans les locaux du site Lepic :** il s'agit ici de préparer au mieux cette arrivée dans un site qui approche de la saturation. Une étude est en cours avec un programmeur\*, un chiffrage des aménagements nécessaires sera présenté courant 2020.

**Cette arrivée étendra encore le champ d'activités du service,** par l'ajout de la gestion des outils numériques du CIAS (gérés aujourd'hui par la ville d'Aix-les-Bains, par convention) et de surfaces de bureaux (les locaux destinés au CIAS sont aujourd'hui occupés par les services techniques aixois).

Parallèlement a été lancée une réflexion sur la qualité d'accueil des visiteurs, leur nombre augmentant significativement, et étant appelé à croître encore.

**Le service fait massivement appel à des prestataires pour l'entretien des sites : la formation d'une régie intercommunale, équipe d'agents se substituant à cette prestation, a été étudiée en 2018.** Cette création n'est pas apparue viable au regard des missions assumées, ce constat pouvant évoluer dans le temps, notamment s'il était envisagé une mutualisation avec les communes.

*\* Un programmeur précède le travail de l'architecte en définissant les grandes lignes du projet en fonction des attentes du maître d'ouvrage*

## LE SERVICE

**Le service patrimoine et travaux est à ce jour composé au total de 14 agents,** dont un ingénieur, 3 techniciens et 4 agents plus particulièrement affectés au fonctionnement des équipements et sites de Grand Lac.

S'y ajoutent les 2 agents du SIG et les 2 agents de la maintenance informatique, ainsi que l'agent d'accueil du siège et une assistante.



### Contact

**Christophe LUPO**  
Responsable  
06 89 68 79 41  
c.lupo@grand-lac.fr



“ 10 M€  
d'investissement  
portés en 2020 ”

## LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

**Le service Maîtrise d'Ouvrage (MOA) met en œuvre les projets d'investissement de Grand Lac en fonction des choix politiques décidés par les élus. La création du service a été décidée sur le double constat d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, et d'une réalisation insuffisante des crédits d'investissement inscrits.**

Le service réalise en lien avec les bureaux d'études et les services exploitants ou gestionnaires des futurs équipements les études nécessaires à l'élaboration du projet (faisabilité, avant-projet, autorisations administratives), la procédure de marchés publics permettant le choix des entreprises qui réaliseront les travaux et le suivi des travaux.

Une fois livrés, ces équipements sont gérés par les services de la collectivité porteurs de la compétence (assainissement, déchets, tourisme, Patrimoine et Travaux ...).

**Au cours du mandat 2014/2020, le service a suivi des opérations pour un cumul de près de 40 M€.**

**A titre d'illustration, on peut citer :**

- > L'aménagement du Port du Tillet et la renaturation du cours d'eau, à Aix-les-Bains ;
- > La réhabilitation des 5 déchetteries du territoire de Grand Lac ;
- > La réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz, à Grésy-sur-Aix, pour 2,5 M€ ;
- > La réhabilitation du centre aquatique Aqualac, pour près de 10 M€ ;
- > La création du bassin d'orage des Biâtres de 10 000 m<sup>3</sup>, pour 13 M€.

Ces deux dernières opérations sont les plus coûteuses jamais portées par l'intercommunalité.

### LES ENJEUX

**Dans un contexte financier de plus en plus contraint, l'optimisation des subventions et la maîtrise des dépenses constitueront un enjeu majeur.**

S'agissant des dépenses, il convient tout autant de s'attacher à l'investissement lui-même qu'à ses frais d'exploitation, en lien étroit avec le service qui sera le porteur de l'équipement réalisé.



### LE SERVICE

Le service maîtrise d'ouvrage est formé de son responsable et de son adjointe.



#### Contact

**Christian BERGER**

Responsable

04 79 35 93 53 / 06 23 89 20 83

c.berger@grand-lac.fr



“ Une politique  
foncière  
prospective ”

## LE FONCIER



**Dans un contexte de fortes tensions sur le marché, la maîtrise du foncier est un enjeu fort pour Grand Lac qui doit à la fois saisir les opportunités du moment et procéder à une veille stratégique à plus long terme, dans l'objectif de mener à bien ses projets.**

La principale mission du service est constituée par l'acquisition de biens (terrain ou bâti...). Pour assurer cette mission et en fonction du contexte, Grand Lac acquiert en propre ou s'appuie sur l'Établissement Public Foncier de la Savoie (EPFL 73) auquel elle a adhéré en 2015.

**L'EPFL a pour principale vocation la négociation, l'acquisition et le portage foncier** des immeubles (bâti ou non), pour le compte et à la demande des collectivités adhérentes. Il rétrocède ensuite les biens portés à la collectivité lorsque les projets sont prêts à entrer dans une phase opérationnelle.

**Aujourd'hui, L'EPFL porte pour Grand Lac 7 dossiers** pour un capital restant dû de 5,7M€.

A titre d'exemple, le bâtiment Girod/Cellier à Grésy-sur-Aix fait l'objet d'un portage par l'EPFL. Ce portage s'achèvera une fois l'ensemble des biens revendus, l'opération devant s'équilibrer.

Les 4 portages à vocation économique assurés par l'EPFL ont été transférés à Chambéry Grand Lac Economie (CGLE).

**En matière de droit de préemption urbain**, Grand Lac instruit

pour le compte des communes qui restent décisionnaires, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui sont un outil important pour la maîtrise du foncier. Ce sont plus de 1 200 DIA qui sont traitées annuellement pour 5 préemptions effectivement réalisées.

Cette instruction s'accompagne d'une nécessaire veille sur les transactions foncières en secteurs économique, agricole et environnemental.

**Le service assure enfin la gestion du parc immobilier (environ 150 Loyers)** et supervise les transactions (achat/vente) en interface avec les services internes, les partenaires publics et privés.

### LES ENJEUX

La maîtrise du foncier étant essentielle pour permettre à Grand Lac de mener à bien ses projets, il serait opportun de **passer d'une politique foncière d'opportunité à une politique foncière prospective**, en réponse aux actions définies en matière d'agriculture, tourisme, logements, etc.



### LE SERVICE

**Le service est composé de d'une personne chargée de la gestion des affaires foncières et immobilière** en appui de la responsable de service Urbanisme/Foncier.



#### Contact

**Charline KALLMANN**  
Responsable du service  
Urbanisme et Foncier  
04 79 61 83 82  
c.kallmann@grand-lac.fr





## LA RELATION À L'USAGER ET LES RELAIS/MSAP-MFS



**Face à des usagers de plus en plus exigeants, voire défiant, le service public doit humaniser sa communication, personnaliser la relation, simplifier le langage administratif pour le rendre compréhensible par tous, répondre à la demande même si elle s'adresse à un tiers, un autre acteur public ou un autre service.**

La relation à l'utilisateur n'a pris que récemment de l'ampleur à Grand Lac, notamment avec le transfert de compétences telles que l'eau potable, l'aide aux personnes âgées ou les Maisons de Service au Public (MSAP). Si cette relation s'est structurée, il reste encore à faire, ce qui justifie que ce sujet constitue l'une des priorités du projet de direction de Grand Lac.

Chaque service de Grand Lac a jusqu'à présent construit ses propres outils de relation avec l'utilisateur, avec des initiatives efficaces, mais restant à harmoniser et développer: le service

des eaux a développé un service client, le service des ports diffuse des alertes (vent, montée des eaux) sur téléphones mobiles, le CIAS a élaboré un livret d'accueil...

Aux côtés de ces démarches isolées, Grand Lac a pris en 2017 la compétence «MSAP» - MSAP auxquelles succèdent aujourd'hui les Maisons France Service (MFS) - avec la fusion. La MSAP existante d'Entrelacs est devenue dans le même temps un relais de l'information intercommunale, quand se créait à Ruffieux un 2<sup>e</sup> relais/MSAP.

“Développer  
une culture  
“service  
client””



## LES RELAIS/MSAP-MFS

Les Relais/MSAP ou MFS sont des interfaces de proximité entre les habitants et les administrations, afin de faciliter l'accès aux droits pour tous, que ce soit pour des démarches liées à Grand Lac ou à d'autres structures.

2 agents formés à l'accompagnement aux démarches et à la médiation numérique assurent dans chacun de nos Relais l'accueil des habitants en difficulté face à la mobilité, au numérique, ou à la complexité des démarches.

Ces lieux nouveaux rencontrent un succès indéniable, qui en font des outils structurant pour notre territoire. La progression de fréquentation des Relais est de 183% entre 2018 et 2019.

Entre septembre 2018 et octobre 2019, plus de 4 600 usagers ont été accompagnés dans leurs démarches et 480 ont utilisé l'espace numérique libre-service.

151 usagers ont par ailleurs été formés aux compétences numériques de bases et 921 ont été accompagnés par les partenaires.

Les MSAP évoluent aujourd'hui en Maisons France Service (MFS). Ces structures offrent un bouquet de service plus complet aux habitants avec davantage de partenaires (notamment les ministères de la justice, de l'intérieur et des finances).

Depuis cette année, 4 MFS existent en Savoie (dont Entrelacs). Ruffieux répond favorablement au cahier des charges et devrait évoluer prochainement.

Le budget annuel de fonctionnement des 2 relais est de l'ordre de 230 K€, l'Etat subventionnant chaque MFS à hauteur de 30 K€/an.



“Chaque agent au contact du public est un ambassadeur de Grand Lac”

## LES ENJEUX

**A la suite d'un diagnostic en cours de la relation usagers de Grand Lac, l'intercommunalité a encore à se structurer en veillant à se mettre au service de l'usager, à s'adapter à sa demande et lui fournir le meilleur service possible.** Chaque agent de Grand Lac au contact du public doit être considéré comme un ambassadeur de la collectivité, porteur de son image.

S'agissant des relais Grand Lac, les difficultés croissantes face aux démarches de la vie courante et la forte demande de proximité des services ne font pas douter du besoin, attesté par les chiffres de fréquentation.

**La question de la création d'un 3<sup>e</sup> relais au sud du territoire a ainsi été posée en fin de mandat 2014/2020**, le secteur n'étant pas pourvu. Il conviendrait alors tout particulièrement de veiller à se rapprocher de Grand Chambéry, territoire non doté en MSAP à ce jour. De nombreux usagers fréquentent en effet nos relais depuis les intercommunalités voisines, non équipées.

De manière générale, **les relais doivent de plus coordonner leurs actions avec les communes**, 1<sup>er</sup> point d'entrée du citoyen, et notamment Aix-les-Bains qui développe un service proche de celui rendu par les MSAP.

## LE SERVICE

Le service est composé de 6 agents représentant 4,8 ETP. Le responsable des relais est également en charge d'un diagnostic de la relation usager de Grand Lac, en cours.



### Contact

**Nicolas BESSON**  
Responsable  
06 45 08 43 98/04 79 63 87 46  
n.besson@grand-lac.fr





“ 6 millions de m<sup>3</sup>  
pour 41 000 abonnés ”

## L'EAU POTABLE



**Le territoire de Grand Lac bénéficie aujourd'hui d'une forte attractivité. Ainsi, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux prévoient près de 2% d'augmentation de la population par an (1 400 habitants supplémentaires, soit autant d'usagers du service).**

Grand Lac n'échappe par ailleurs pas au dérèglement climatique qui impacte non seulement la quantité, mais également la qualité de la ressource.

**La compétence eau potable est une compétence intercommunale récente:** 2017 pour les communes de l'ex CALB, 2018 pour les communes de l'Albanais et de la Chautagne, ce qui fait que les modes de gestion et les acteurs sont aujourd'hui très divers sur le territoire : régie, prestation ou délégation de service public (DSP).

De même, 84 tarifs, très hétérogènes, coexistent aujourd'hui sur le territoire. Un travail d'harmonisation est en cours, visant à une tarification unifiée en 2027.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**La mission principale du service consiste à distribuer de l'eau de qualité potable au 41000 abonnés en continu 24 h/24 et 365 jours/an avec une capacité d'intervention d'astreinte. Aujourd'hui ce sont plus de 6 millions de m<sup>3</sup> par an qui s'écoulent dans plus de 925 km de canalisation.**

Le réseau est renouvelé au rythme de 1% par an, ce taux étant courant, mais conduisant à demander aux canalisations d'être fonctionnelles durant un siècle.

**Le travail quotidien s'articule autour du pilotage des ouvrages (64 ressources, 98 réservoirs, 43 stations de pompage), de l'encadrement de l'urbanisation (préconisations, contrôles) et de la maîtrise des capacités de ressources par l'acquisition de données.**

Au-delà de ce minimum nécessaire, c'est également et surtout un travail de fond pour anticiper les besoins futurs en vue de maintenir l'équilibre ressources/besoins sur l'ensemble du territoire.

**Aujourd'hui l'exploitation du secteur Nord est organisée en prestation ou en affermage, celle du secteur Sud en régie. 50% de la facturation est assuré en prestation, 50% par Grand lac.**

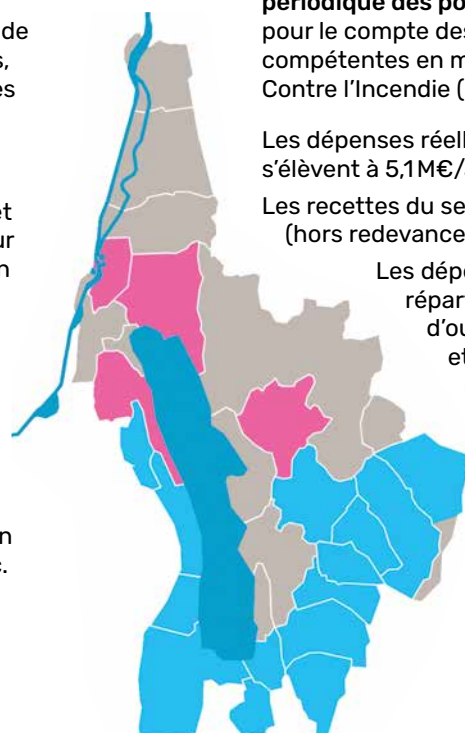
**Le service conduit également la relation avec ses usagers, essentielle, développant des outils nouveaux:** services dématérialisés, délocalisations au sein des MSAP, règlement des factures par mensualisation...

Le service assure enfin la prestation de **contrôle périodique des poteaux incendie** par convention pour le compte des communes, seules compétentes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,1M€/an.

Les recettes du service s'établissent à 7,2M€/an (hors redevance Agence de l'Eau).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre renouvellement d'ouvrages, pour 2,3 à 2,8 M€/an, et travaux de création («travaux neufs») pour 5 M€/an, selon le programme pluriannuel d'investissements du service.



#### MODES GESTION EAU POTABLE

- Veolia
- SAUR
- Grand Lac





## L'ÉQUILIBRE BESOINS/RESSOURCES

L'évolution démographique, le changement climatique, la réduction des prélèvements sur les ressources déficitaires... dégradent l'équilibre besoin/ressources. Afin d'assurer cet équilibre, la ressource du lac est privilégiée, et un réseau de maillage structurant, le « barreau est », viendra approvisionner le territoire jusqu'au Bourget du Lac.

La ressource sera de plus sécurisée en 2022 par traitement des cyanobactéries présentes dans le lac.

Sur le nord du territoire, l'alimentation par la vaste nappe de Chautagne est étudiée.

## LES ENJEUX

La quasi-totalité des contrats ou des DSP en cours prendra fin entre **2022 et 2023**. À cette échéance, Grand Lac devra se positionner sur un **modèle de gestion organisé à l'échelle intercommunale** : prestation unique, régie unique, modèle mixte, DSP, régie intéressée... Cette réflexion sera conjointe avec celle concernant la gestion de l'assainissement.

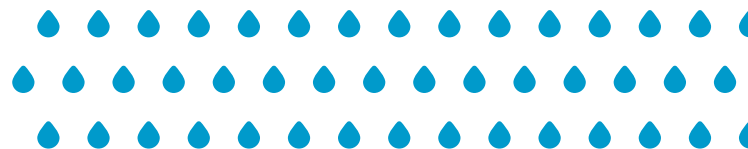
Le **tarif d'équilibre du service** devra être rapidement défini, en intégrant les futurs investissements et la réduction des subventions ainsi que celle des recettes, induite par la réduction simultanée - et bienvenue - des consommations d'eau. Une facture annuelle d'un usager type était de 120 m<sup>3</sup> voici quelques années, elle est aujourd'hui de l'ordre de 103 m<sup>3</sup> (base Aix-les-Bains 2017).

En matière d'environnement, il s'agira de **définir le positionnement de Grand Lac sur le sujet des perturbateurs endocriniens et micropolluants**.

Il conviendra également de remédier à des rendements de réseaux hétérogènes selon les secteurs, avec une majorité encore situés en dessous du minimum réglementaire.

Enfin, **Grand Lac doit déterminer quel est son rôle fondamental ici** : simple producteur et distributeur d'eau, ou véritable animateur du rapport du territoire avec une ressource essentielle, acteur de la sensibilisation à la nécessaire économie d'eau...

“ Un tarif d'équilibre à mettre en cohérence avec les projets ”



## LE SERVICE

Le service, jeune, compte aujourd'hui 20 agents Grand Lac assurant au quotidien l'exercice de la compétence eau potable depuis l'exploitation des ressources jusqu'aux interventions d'astreinte en passant par les préconisations d'urbanisme et contrôles associés.

La relation usager et la facturation sont mutualisées avec l'assainissement, tout comme le pilotage des investissements.



### Contact

Magali PINSON

Responsable

04 79 61 74 19 / 06 07 21 49 61

m.pinson@grand-lac.fr



“Un 1<sup>er</sup> PDU à  
Grand Lac”

## LES DÉPLACEMENTS



L'ensemble Grand Lac et Grand Chambéry a la particularité de former un seul territoire de déplacements, la continuité étant assurée par des correspondances des réseaux des 2 EPCI ainsi que par les TER de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grand Lac détient la compétence transport, lui permettant d'organiser notamment les transports collectifs sur son territoire. Le transport urbain a été confié par délégation de services publics (DSP) à la société RATP Dev en 2014. Cette date étant antérieure à la fusion de 2017, ceci explique une desserte inégale des territoires à ce jour :

- Sur l'ancien territoire de la CALB, le réseau Ondéa de RATP Dev assure une desserte dense par 3 lignes dites « structurantes » en ville, et en périphérie, des lignes de proximité dites « de rabattement », et du transport à la demande, déclenché sur appel ;
- En Chautagne et en Albanais, le territoire est essentiellement servi par 31 lignes de transport scolaire et depuis la fusion, par 2 lignes péri-urbaines.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Le réseau Ondéa se situe légèrement au-dessous de la moyenne nationale des agglomérations de taille équivalente sur la plupart des ratios : 1,2 M de Km (soit 16,45km/hab.) et 1,74 M de voyages (soit 23 voyages/hab.), et un coût de 3,22 €/km. Ces ratios se dégradent faiblement ces dernières années suite à la fusion des territoires en 2017 et à l'augmentation de la population.

Il est à relever que la part du coût du transport collectif supportée par l'usager est seulement de 20% (de 4% pour le transport scolaire), ce ratio étant courant dans les réseaux.

**Le 1<sup>er</sup> Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Grand Lac a été arrêté en Conseil communautaire en 2019** et sera soumis à enquête publique en 2020. Il définit pour les 10 prochaines années notre politique de mobilité, avec pour objectif de réduire l'usage de la voiture et développer celui des transports en commun, du vélo et de la marche à pied. Une large part de ses actions font écho au PCAET\*.

Le PDU a donné des orientations plus ambitieuses au renouvellement du contrat de DSP, en prévoyant une augmentation d'offre de 30% sur les lignes structurantes, conduisant à une contribution supplémentaire de Grand Lac de l'ordre de 900 K€. La réception des offres est prévue en mars 2020 pour une mise en œuvre du nouveau réseau dans l'été 2021.

**Le nouvel opérateur aura la charge de l'intégralité des réseaux de transport collectif, y compris scolaires.**

Dans le cadre de sa compétence, Grand Lac est présent dans tous sujets ayant trait aux mobilités : subventions à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), réalisation de

pistes cyclables reliant au moins 2 communes, projets ferroviaires (doublement partiel de la voie Annecy/Aix-les-Bains, suppression du passage à niveau de Viviers-du-Lac, projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin), réalisation d'aménagements multimodaux (gare SNCF d'Aix-les-Bains) et de parkings de covoiturage (Grésy-sur-Aix, Entrelacs...)...

**Le schéma directeur des itinéraires cyclables sera mis à jour en 2020**, en même temps que sera réalisé un 1<sup>er</sup> tronçon (Rumilly/Grésy) d'une véloroute dite « des quatre lacs », reliant Annecy à Aiguebelette, susceptible de devenir un axe structurant pour notre territoire.

Le budget global de fonctionnement dédié aux déplacements par Grand Lac est de l'ordre de 5,5 M€, dont 3,5 M€ versés à RATP Dev pour le réseau Ondéa, et 1,2 M€ attribués au transport scolaire.

Les recettes sont constituées par le Versement Transport (VT), taxe appliquée aux entreprises de plus de 11 salariés et rapportant 2,85 M€. Cette recette est complétée par des dotations, versées depuis le transfert de lignes départementales à Grand Lac, pour près de 1,5 M€.

La subvention d'équilibre versée au budget du transport urbain par Grand Lac, pour 1,4 M€, est stable depuis 2014.

\*Plan Climat Air Energie Territorial



“Un besoin de financement restant à couvrir”

## LES ENJEUX

Indépendamment de la DSP dont les contours sont largement fixés, il reste encore à mettre en œuvre les autres actions du PDU, soit notamment :

- Définir l'ambition du service de vélostation, confié à la SPL Ecomobilité en 2021 (estimation de 400 K€ d'investissement la 1<sup>ère</sup> année et de 100 K€ fonctionnement /an);
- Fixer un programme de réalisation des itinéraires cyclables (estimation de 50 K€/an), qui viendront faciliter l'usage du vélo;
- Définir un niveau de service pour le covoiturage (estimation de 870 K€ pour 93 aires);
- Réaliser la pacification de voiries et la sécurisation des cheminements en lien avec les communes, potentiellement par fonds de concours (estimation de 4M€, pour des fonds de concours à 50%).

L'ensemble des actions du PDU doit encore faire l'objet d'un échelonnement et d'un financement au cours des années à venir, par définition de priorités au sein du budget de Grand Lac, et/ou par augmentation du taux de VT de 0,6 à 0,8%, soit un produit supplémentaire de l'ordre de 880 K€, insuffisant toutefois à couvrir toutes les dépenses prévues par le PDU.

La nature de la coordination des transports collectifs avec Grand Chambéry reste enfin à déterminer, sur la base d'une étude réalisée en 2020 : le lien peut être très limité, via une simple amélioration des correspondances, jusqu'à être pleinement intégrateur, par un syndicat mixte unifiant les réseaux. Des options intermédiaires sont envisageables.

Cette coordination devra tenir compte de caractéristiques très différenciés entre les 2 territoires (fréquence des lignes et coûts/km plus élevés à Grand Chambéry, taux de VT).

## LE SERVICE

Le service déplacements de Grand Lac est constitué de 3 personnes, dont un agent contractuel pendant un an.

Leur sont adjoints 6 agents à temps très partiel, assurant l'accompagnement des enfants sur une part du réseau de transport scolaire.



### Contact

**Benjamin DROMARD**

Responsable

04 79 61 83 39/06 74 24 92 13

b.dromard@grand-lac.fr





“ 88 000 heures  
630 bénéficiaires  
en 2019 ”

## LE SAAD (SERVICE D'AIDE À DOMICILE)



**Le service d'aide à domicile (SAD) accompagne les personnes âgées et handicapées à domicile, vise à maintenir leur autonomie, notamment par la stimulation aux actes de la vie quotidienne.**

Les aides à domicile assurent des tâches très variées dans ce but: entretien courant du logement mais également aide aux courses, préparation et aide aux repas, aide à la toilette, aide au lever et au coucher, lien social, accompagnement extérieur...

Le service développe des relations étroites avec le département de la Savoie, principal donneur d'ordres, qui oriente les bénéficiaires vers notre service pour la mise en œuvre des prises en charge décidées par les assistantes sociales.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**Notre SAD forme le plus grand service de Grand Lac, et est également l'un des plus importants SAD de la région, avec 88 000 heures réalisées en 2019 et 630 bénéficiaires (dont la moitié sont aixois) accompagnés par 80 aides à domicile.**

Le service est rendu sur 25 communes de Grand Lac, seules la Biolle, Entre-lacs et St Ours étant desservies par l'ADMR, cofinancée par le CIAS.

Si des SAD privées exercent leur activité en ville, avec quelques difficultés, le CIAS est seul à intervenir sur la plupart des communes de notre territoire, notamment les espaces ruraux, les plus coûteux à desservir.

**84 % des heures réalisées sont des heures ADPA (Aide Départementale Personnalisée à l'Autonomie, financée par le département), mais seulement 56 % du financement du budget du service provient du département, le solde se répartissant grossièrement également entre bénéficiaires, caisses de retraite et Grand Lac.**

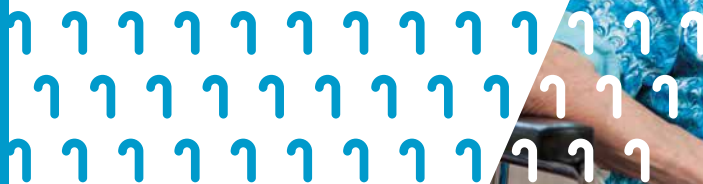
Un Contrat pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) a été signé avec le département de la Savoie, qui définit orientations et objectifs du service, en contrepartie des financements apportés.

**Le budget du SAD s'élève à 2,4 M€ (CA 2019), dont 241K€ provient d'un financement de Grand Lac, ce qui en fait le service du CIAS le plus dépendant du soutien financier intercommunal. Ce besoin de financement est toutefois stable entre 2018 et 2019.**

Une part de ce déséquilibre financier s'explique par la diminution du nombre d'heures d'activité, notamment du fait des difficultés de recrutement des aides à domicile. Entre 2016 et 2019, le nombre d'heures a ainsi diminué de 28 %.

**Ce mouvement est national (-22 % au CIAS d'Annecy en 2 ans), d'autres causes y concourant:** retrait des caisses de retraite, sous-consommation des plans d'aide par les bénéficiaires en raison d'un reste à charge trop élevé...

Dans ce contexte difficile, un tiers des collectivités de notre taille ont envisagé de fermer leur SAD.



“ Une augmentation de la population âgée et de sa dépendance ”

## LES PROJETS

A la suite de la fusion, particulièrement délicate à mener dans ce grand service, un diagnostic a été mené en 2018 et le service s'est engagé dans une importante réorganisation : harmonisation des modes de fonctionnement, généralisation en 2020 de la télégestion (mode d'organisation s'appuyant sur la mise à disposition de smartphones aux aides à domicile), réduction des temps d'encadrement administratif de façon à se rapprocher d'un objectif de 12 000 h/ETP administratif (9100 en 2019 pour 8 000 en 2017)...

Le service s'est parallèlement investi dans un projet innovant, avec le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'un « SPASAD renforcé » de 12 places dans le cadre du projet « EHPAD à domicile », en lien avec les accueils temporaires de nos EHPAD.

## LES ENJEUX

La préoccupation majeure actuelle est liée aux difficultés de recrutement des aides à domicile, dont les conditions de travail sont insuffisamment attractives (rémunération, pénibilité, usage du véhicule personnel...). Cette réalité nationale est encore aggravée dans notre région relativement épargnée par le chômage et conduit ponctuellement à refuser des plans d'aide (5% des demandes ADPA sont refusées par le service), ceci alors qu'augmentent la population âgée et sa dépendance.

Ces difficultés se couplent au constat d'une pyramide des âges de nos effectifs critique, 50% de nos agents ayant plus de 50 ans.

Il s'agit ici de développer une véritable stratégie de recrutement et un plan de formation dynamique de professionnalisation des aides découvrant le métier et l'accompagnement de personnes âgées de plus en plus dépendantes.

Un deuxième enjeu est constitué par le fait que les tarifs proposés par le département (23,04 €/h) ne couvrent pas le coût de revient du service (27€) : dans un contexte national privilégiant pourtant le maintien à domicile, il s'agit ici de mener un dialogue de gestion avec le Département dans le cadre du CPOM, pour tenter d'obtenir de meilleures conditions.

Il nous est malheureusement annoncé une tarification horaire légalement plafonnée à 21,50 €, assortie d'une modulation positive possible d'un maximum de 3 €. Le SAD a répondu à un appel à candidature auprès du département en ce sens. A noter que le déficit moyen national est de 4,10 €/h, soit un niveau équivalent au nôtre.

La marge de manœuvre sur nos recettes est faible : les heures dites payantes (prise en charge par le bénéficiaire) ont vu leur tarif augmenté de 3% en 2020, mais elles ne représentent que 8% de l'activité du service, et caisses de retraite comme mutuelles figent leur tarif à 21€/heure.

La réduction du déficit du service peut également passer par une réduction de ses charges, mais dans une certaine limite seulement : leur rigidité est forte, 92% du budget étant constitué par la masse salariale, ceci dans un contexte de difficulté de recrutement qui interdit de dégrader les conditions d'emploi.

Il est enfin à noter que le service doit encore se conformer pleinement aux obligations réglementaires du secteur médico-social : fourniture de factures, réalisation d'enquête de satisfaction, définition d'un calendrier des évaluations qualité...

## LE SERVICE

Fin 2019, le service comptait 90 agents au total, soit 9,6 équivalents temps complets administratifs, et 73,5 ETP d'aides à domicile, compte tenu de nombreux temps partiels.

L'activité est répartie en 3 secteurs géographiques.



### Contact

Astrid VINCENT  
Responsable  
07 86 10 35 73  
a.vincent@cias-grandlac.fr



“ + de 170 personnes  
aidées par le  
SSIAD en 2019 ”

## LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)



Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes adultes de moins de 60 ans, handicapées et/ou atteintes de troubles cognitifs dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement spécifique (Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer).

Les personnes prises en charge présentent des polyopathologies et un degré de dépendance élevée (GIR & à 4), sont souvent isolées, sans autre solution d'aide. Elles sont aidées sur prescription médicale, les soins étant pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Dans le cadre d'une prise en charge globale, le SSIAD réalise sur prescription des soins d'hygiène et de confort, des soins techniques infirmiers et des séances d'accompagnement et de réhabilitation (soins adaptés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer).

Le SSIAD a également un rôle de maintien du lien social, de veille et d'alerte quant à l'évolution des situations à domicile.

Le SSIAD coopère étroitement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité compétente d'autorisation et de tarification du SSIAD qui fixe la dotation annuelle en fonction des campagnes budgétaires nationales annuelles et des propositions faites par le conseil d'administration.

Il collabore avec les organismes et professionnels médico-sociaux que sont les hôpitaux, médecins traitant, infirmiers libéraux...

### L'ACTION DE GRAND LAC

Plus de 170 personnes ont été aidées par le SSIAD en 2019 :

- Pour les fonctions traditionnelles d'un SSIAD, sur le territoire de l'ex CALB et de la Chautagne. 106 places de SSIAD sont ici portées par 33 aides-soignants répartis en 2 secteurs: Chautagne et Ontex pour 16 places et 2,5 ETP soignants, et le reste du territoire pour 90 places et 19,6 ETP soignants. 127 personnes ont été aidées en 2019 ;
- Pour l'Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer (EMA), sur l'intégralité du territoire de Grand Lac, auquel s'ajoutent la Motte-Servolex, d'Albens et 14 communes des Bauges. 10 places sont portées par 3 soignants. 45 personnes ont été aidées en 2019.

Le pourcentage d'occupation des places était de 87 % en 2018. La durée de soins auprès des patients est plus élevée que dans d'autres SSIAD, ce qui implique un taux d'occupation plus bas. Les situations, lourdes et complexes, sont souvent à la limite du maintien à domicile.

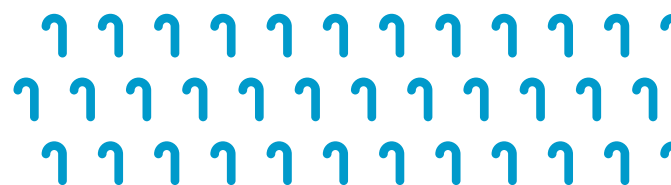
Pour comparaison, les SSIAD de la ville de Chambéry et de Grand Ancey comptent respectivement 95 (dont 20 EMA) et 32 places.

Le pourcentage d'occupation s'est abaissé en 2019 à 63 %, ceci s'expliquant par la fermeture de places de juillet à décembre sur le secteur aixois, du fait de l'indisponibilité temporaire d'une part du personnel.

L'entrée des bénéficiaires est sollicitée par différents partenaires (hôpital, département...).

Le SSIAD rencontre des difficultés multiples : territoire d'intervention vaste, manques de médecins traitants se déplaçant au chevet des patients...

Le budget global du service s'est élevé en 2019 à 1,44 M€, la dotation de l'ARS ayant été perçue à hauteur de 1,49 M€ (CA 2019). La situation financière du service, financé à 100 % par la Sécurité Sociale, ne génère pas d'inquiétude à ce jour.







## UN SPASAD EXPÉRIMENTAL

Un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) expérimental est aujourd'hui géré conjointement par le SSIAD et le service d'aide à domicile du CIAS : il s'agit ici de coordonner les interventions de soins infirmiers et d'aide à domicile, plus particulièrement au profit de situations complexes, pour un accompagnement plus fluide et sécurisant des bénéficiaires.

Ce SPASAD expérimental compte aujourd'hui 25 places.

Le service participe au projet d'« EHPAD à domicile », composé de 12 places de SPASAD « renforcé » et 4 places d'hébergement temporaire et de crise.

“Coordonner les soins infirmiers et l'aide à domicile”

## LES ENJEUX

Comme au niveau national, des difficultés de recrutement des professionnels soignant diplômés sont rencontrées, majorées par la condition de réussite aux concours de la fonction publique territoriale. Une stratégie de recrutement doit être menée ici.

A noter ici que l'évolution des SSIAD est largement dépendante de celles du système de santé et des lois attendues sur le sujet.

## LE SERVICE

Fin 2019, le service comptait 35 agents au total, pour 28 équivalents temps complets (ETP).

31 agents composent l'équipe de soins, dont 3 appartiennent à l'Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer.



### Contact

Séverine FORMENTIN

Responsable

06 19 97 44 32

s.formentin@cias-grandlac.fr



“ Le « tout domicile »  
ne peut répondre  
à tous les besoins ”



## LES 2 EHPAD

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) accueillent des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie physique ou psychique, dans un cadre de vie sécurisé. Ces établissements assurent :

- **L'hébergement complet et la restauration**, conçue pour assurer le plaisir gustatif et prévenir la dénutrition ;
- **La prise en charge en soins assurée** par un personnel soignant qualifié ;
- **La prise en charge psychologique et l'animation**, organisée pour assurer des activités physiques, thérapeutiques et récréatives.

Le financement des EHPAD est théoriquement couvert totalement par 3 sources :

- **La Sécurité Sociale** pour toutes les charges liées aux soins, moyennant une dotation fixée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en fonction de la charge de soins (grille PATHOS). La dotation représente 21 à 27% du budget global de nos EHPAD ;
- **Le département de la Savoie** pour la prise en charge de la dépendance, via l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) déterminée en fonction du degré de dépendance (GIR). La dotation représente 8 à 10% du budget global de nos EHPAD ;
- **Et le résident lui-même** pour la part hébergement.

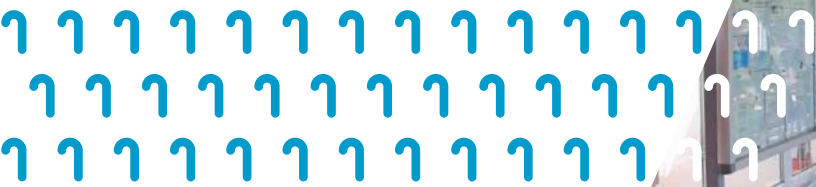
Ces sources ne parviennent toutefois pas à financer totalement les dépenses liées à une bonne prise en charge des résidents, et ne couvraient que 86% du budget des Grillons en 2018, le solde étant à charge de Grand Lac. L'augmentation de la dotation soins liée à l'évolution du PATHOS pourrait permettre de réduire ce différentiel.

La loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement privilégie le maintien à domicile et les créations de places d'EHPAD deviennent très rares, ceci alors que le « tout domicile » ne peut répondre à tous les besoins : la liste d'attente des Grillons compte pour exemple 735 dossiers, dont 90% nécessiteraient une entrée dans l'année.

Il est toutefois à noter que **seules 10% des personnes âgées de 75 ans et plus vivaient en EHPAD fin 2015**. L'âge moyen d'entrée des résidents aux Grillons est ainsi de 93 ans.







## L'ACTION DE GRAND LAC

### LES GRILLONS, A AIX-LES-BAINS

**Construit dans les années 1970, il n'a commencé à être transformé en EHPAD qu'au début des années 2000.**

Sa capacité est de 87 lits répartis en 3 unités, une Unité de Vie Protégée (25 lits pour personnes souffrant de troubles Alzheimer ou maladie apparentées, une unité de pour personnes âgées très dépendantes (39 lits), et une dernière unité pour personnes âgées plus autonomes, alors que la demande se réduit (23 lits). L'ensemble offre une très bonne prise en charge des résidents.

L'EHPAD propose un dispositif de soutien des aidants et favorise la socialisation grâce à 3 hébergements temporaires, dont un seul toutefois fonctionne normalement, le besoin de places permanentes étant trop fort. De plus, compte-tenu de nos locaux, nous ne sommes pas en capacité de répondre aux besoins d'hébergement temporaire en UVP qui sont très importants sur le territoire.

Son budget annuel est de 3,7M€ (CA 2019).

### LES FONTANETTES, A CHINDRIEUX

**Ouvert en 2003, sa capacité est de 18 places dont 16 hébergements permanents auxquels d'ajoutent une place d'hébergement temporaire et un accueil de jour.**

Sa petite taille en fait un établissement particulièrement accueillant, mais difficile à organiser (notamment dans la continuité des soins) et à viabiliser.

Un projet d'extension pour 4 chambres est en cours dans le cadre du projet « EHPAD à domicile ».

Son budget annuel est de 945K€ (CA 2019).

**Un Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) associant les 2 EHPAD, la Résidence autonomie et le SSIAD sera négocié en 2020** avec les autorités de tarification (Département et ARS).

**Les tarifs de nos établissements sont relativement modérés**, le reste à charge étant pour les résidents de 68,26 € (les Grillons, parmi les EHPAD les moins chers du département) et 69,05 € (Fontanettes), soit un coût mensuel de l'ordre de 2 050 €, supérieur toutefois à la moyenne des retraites, ce qui conduit à faire appel au financement des familles ou à l'aide sociale.

## LES ENJEUX

**Des difficultés de recrutement des professionnels diplômés, notamment dans notre région, demandent une politique de recrutement proactive.**

La population des EHPAD est vieillissante, son degré de dépendance et ses besoins de soins augmentant rapidement et entraînant des accompagnements de plus en plus lourds, difficiles à prendre en charge à effectifs constants. Cette évolution peut également poser la question d'un transfert de gestion à une structure hospitalière.

Les 2 bâtiments, loués à des bailleurs sociaux (OPAC de la Savoie et Crystal Habitat), demandent des travaux de rénovation, isolation, sécurisation...

S'agissant des Grillons, le bâtiment conçu dans les années 1970 présente de graves inadaptations à sa fonction actuelle: une reconstruction totale devra être envisagée dans les 10 années qui viennent.

Enfin, une absence d'habilitation des Fontanettes à recevoir des résidents souffrants de la maladie d'Alzheimer ou de apparentés, ceci constituant un frein à de nombreuses demandes d'admission.

## LES ÉTABLISSEMENTS

**Les EHPAD comptent 55 agents** (53,4 ETP, dont 29,5 ETP de personnel soignant) aux Grillons et 19 aux Fontanettes (11,6 ETP, dont 7,2 ETP de personnel soignant).



### Contacts

**Stéphanie GUILLEMIN**  
Responsable de l'EHPAD des Grillons  
06 26 08 13 27  
s.guillemain@cias-grandlac.fr



**Danièle DEMEYERE**  
Responsable de l'EHPAD des Fontanettes  
06 74 88 43 44  
d.demeyere@cias-grandlac.fr





“ Un cadre convivial  
et sécurisant ”

## LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ORÉE DU BOIS



Une résidence autonomie (ex-foyer logement) est un établissement d'habitat collectif qui apporte aux personnes âgées de plus de 60 ans un cadre convivial et sécurisant, permettant de rompre la solitude tout en préservant leur autonomie.

Contrairement aux EHPAD, il n'est pas doté à proprement parler de services de soins. Pour autant, ce type de résidence doit s'adapter à la baisse du niveau d'autonomie des résidents afin de les maintenir le plus tard possible dans cet habitat et, si nécessaire, préparer leur entrée en EHPAD.

Le financement est assuré très majoritairement par les résidents eux-mêmes.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Le CIAS Grand Lac gère la résidence de l'Orée du Bois, construite dans les années 1970 et louée à l'OPAC de la Savoie. Proche du centre-ville et des transports, elle propose 77 logements de 33 m<sup>2</sup>, équipés d'une kitchenette et d'une salle de bain privative, et accueille 80 résidents, dont un petit nombre de couples.

Elle offre également un ensemble de services : restauration 7 jours/7, laverie, chambre d'hôtes, salle de gymnastique, minibus, animations dont l'objectif est de faire participer chaque résident à la vie collective...

La résidence s'appuie de plus sur des partenariats, notamment avec les autres services du CIAS : Accord'Age, dispositif de lutte contre l'isolement, les EHPAD, le service d'aide à domicile et de soins à domicile.

Le tarif mensuel est de l'ordre de 615 €/mois pour une personne seule (hors services annexes : repas, minibus...), ce qui fait de la résidence l'une des moins chères du secteur, attractive également au vu des prix de l'immobilier aixois. Son taux de remplissage de 98 % témoigne de cette attractivité, qui le différencie nettement des autres établissements du département, rencontrant moins de succès.

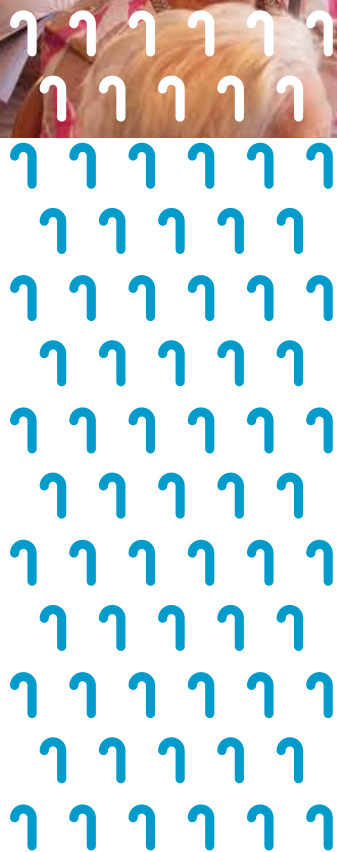
Le budget annuel de fonctionnement est de 853 K€ (CA 2019), financé à 77 % par les résidents eux-mêmes, et minoritairement par le département et l'ARS.

Il affiche un déficit de 115 K€ (soit 13 % du budget), couvert par Grand Lac.

Depuis plus de deux ans, la résidence vit une réorganisation visant à mieux répondre aux besoins des résidents et développer la vie sociale dans l'établissement : modification des plannings du personnel (ouverture de la possibilité de prendre les repas le dimanche), et recrutement d'une psychologue à mi-temps et d'une animatrice à mi-temps, mutualisée avec les Fontanettes.

Un Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) associant les 2 EHPAD, la Résidence autonomie et le SSIAD sera négocié en 2020 avec les autorités de tarification (Département et ARS).





## LES ENJEUX

La vétusté du bâtiment, induisant d'importantes déperditions énergétiques, demande d'envisager sa réhabilitation à moyen terme. Le propriétaire, l'OPAC de Savoie, a été saisi afin de faire des propositions en ce sens.

Le déficit de l'établissement peut conduire à augmenter la participation des résidents, sachant toutefois que les loyers sont encadrés, laissant de très faibles marges de manœuvre. Seule la rénovation des locaux pourrait permettre cette augmentation, mais elle conduira parallèlement à une croissance des charges. La capacité des résidents à financer une augmentation de leurs loyers aura de plus à être prise en compte.

**Comme dans les EHPAD, il est enfin constaté une dépendance croissante des résidents,** à laquelle l'établissement va donc devoir d'adapter. L'âge moyen d'entrée dans la résidence est ainsi aujourd'hui de près de 78 ans et risque d'augmenter dans les temps à venir.

La feuille de route sera tracée via le projet de service 2020 mais aussi le CPOM 2021. Il est ici souhaité de pouvoir faire appel au SSIAD du CIAS, notamment pour les toilettes thérapeutiques très difficiles à faire réaliser par les infirmiers libéraux.

## L'ÉTABLISSEMENT

La résidence compte 10 agents (9,8 ETP).



### Contact

**Stéphanie GUILLEMIN**

Responsable

06 26 08 13 27

[s.guillemain@cias-grandlac.fr](mailto:s.guillemain@cias-grandlac.fr)





“ 120 personnes  
accompagnées  
régulièrement ”

## LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT : ACCORD'ÂGE



En France, l'isolement social subi concerne une personne âgée sur 4, majorant le risque de perte d'autonomie. Près de la moitié des personnes de plus de 80 ans vivent seules dans leur logement. Cette moyenne nationale est dépassée par 7 communes de Grand Lac (50 à 83%) dont Aix-les-Bains (52%) où la situation est accentuée par l'installation de curistes retraités, éloignés de leurs réseaux familiaux.

En appliquant le ratio national d'une personne âgée de plus de 75 ans sur 4 vivant un isolement subi, on peut estimer que **Grand Lac compte environ 2 000 personnes âgées isolées.**

Le service de lutte contre l'isolement du CIAS, appelé également Accord'Âge, a pour objectif d'aider les personnes âgées isolées à maintenir ou retisser des liens sociaux, malgré les difficultés liées au vieillissement.

Conçu par le CCAS aixois, ce service particulièrement novateur fonctionne principalement à Aix-les-Bains. Depuis 2 ans, à moyens constants, il développe progressivement certaines actions sur d'autres communes du territoire, notamment à l'occasion du « Mois Bleu » (cf. ci-dessous).

### L'ACTION DE GRAND LAC

Dans une finalité de maintien du lien social, Accord'Âge offre une palette de services :

- 5 groupes d'animation hebdomadaires, 2 groupes restaurant mensuels, avec un transport adapté, des temps forts partenariaux comme le « Mois Bleu » ou la fête de la musique et de nombreuses animations : offre culturelle mensuelle (Cinéma Séniors) avec le cinéma aixois, un séjour vacances avec la résidence autonomie...

Inscrit dans le calendrier national de la Semaine Bleue, le Mois Bleu mobilise les acteurs gérontologiques, des communes et associations du territoire pour promouvoir la place des aînés dans la société et montrer toute la richesse des animations proposées tout au long de l'année.

En 2019, 35 actions ont été programmées sur 6 communes (ateliers, rencontres musicales, conférences, expositions, repas partagés...), avec une fréquentation cumulée de 600 personnes.

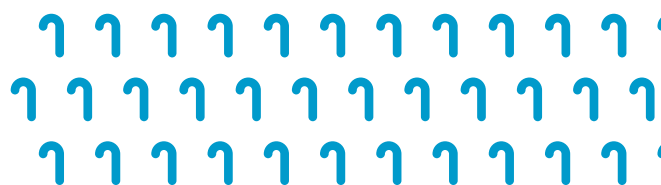
- Un réseau de 20 bénévoles pour des visites à domicile régulières auprès de personnes ne pouvant plus sortir de chez elles ;
- Des initiations et des animations numériques régulières avec l'Espace Publique Numérique d'Aix, un site web collaboratif, des formations croisées avec les services à domicile du CIAS...

Le service travaille en réseau avec les autres services du CIAS, les services sociaux départementaux, les autres établissements pour personnes âgées du territoire, des associations locales... Il développe également des partenariats avec des communes qui ont conservé des actions ou des services en direction des personnes âgées (numérique, animation, transport...).

Accord'Âge accompagne en moyenne 120 personnes régulièrement, des femmes à 90%, d'une moyenne d'âge de 87 ans (entre 65 et 105 ans). L'accompagnement et le transport sont gratuits. Les usagers payent les activités extérieures aux tarifs négociés par les animatrices (restaurants, musées...).

Les manifestations et ateliers numériques rassemblent entre 1 600 et 2 000 personnes.

Le budget de fonctionnement annuel est de 170 K€ (CA 2019), les produits étant essentiellement constitués de subventions du département pour 79 K€.







## LES PROJETS

En 2020 va être lancée par le service une démarche «Territoire ami des aînés» sur le territoire de Grand Lac.

La démarche, promue par l’OMS, a pour finalité d’adapter les politiques sociales, de transport, de logement... au vieillissement démographique. L’objectif consiste à mieux prendre en compte besoins et souhaits des personnes âgées, en appelant à leur participation dans la réalisation d’un diagnostic.

Par souci de cohérence et de mutualisation des démarches, la phase de diagnostic de ce projet constituera en soi l’Analyse des Besoins Sociaux\* du CIAS.

Parallèlement à cette démarche, le service travaille en 2020 sur :

- La mobilisation des communes et associations locales pendant les « temps forts » ;
- L’expérimentation de certaines actions sur des groupes de communes (groupe restaurant, réseau de bénévoles).

\* L’ABS est un document d’analyse qui vise à approfondir la connaissance des élus, des services, mais également des partenaires institutionnels et associatifs, sur les enjeux sociaux du territoire.

“ Prendre en compte les besoins et souhaits des personnes âgées ”

## LES ENJEUX

L’ABS produite dans le cadre de la démarche «Ville Amie des Aînés» fournira des éléments en 2021, permettant d’orienter les choix des élus dans l’orientation des politiques intercommunales.

Il permettra notamment de déterminer les conditions d’une éventuelle extension de l’activité du service sur la totalité du territoire de Grand Lac, et des moyens humains associés supplémentaires.

Pour exemple, l’organisation de 4 à 5 groupes d’animation supplémentaires sur les territoires ruraux, associés au développement d’actions partenariales nécessiterait la création d’un poste d’animatrice gérontologique et d’un poste à temps partiel de chauffeur, soit environ 50 K€/an.

Cette éventuelle extension devra prendre en compte la fragilité du financement du service. Ses subventions restant annuelles, difficilement renouvelables sur des actions similaires d’une année à l’autre, une recherche constante de financement est nécessaire.

## LE SERVICE

Accord’Âge fonctionne avec une équipe de 2 animatrices, une assistante-coordinatrice et un chauffeur à temps partiel, supervisée par une responsable à temps partiel, soit 4 équivalent temps complet.



### Contact

**Sylvie BARIL**  
Responsable  
04 79 88 67 78  
s.baril@cias-grandlac.fr



“ 38 000 repas  
livrés en 2019 ”

## PORTAGE DE REPAS ET TÉLÉASSISTANCE



**Avec l'âge, l'appétit diminue ainsi que l'envie de cuisiner, on peut rencontrer des difficultés à faire ses courses. Le portage de repas à domicile permet d'y remédier, en permettant de plus une alimentation équilibrée, importante pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie.**

Le service de portage de repas du CIAS est avec la lutte contre l'isolement et la téléassistance l'un des services qui n'étaient pas rendus sur la totalité du territoire de Grand Lac au moment de la fusion. Il reste encore à développer.

Des opérateurs, associatifs et privés, ont développé leur propre service de portage de repas sur certaines parties du territoire, généralement en zone urbaine et péri-urbaine.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**En 2019, le service livre des repas à domicile sur les communes d'Aix-les-Bains, Motz, Serrières, Bourget-du-Lac, Bourdeau, et Conjux, depuis février 2020. Parallèlement, le CIAS verse une subvention d'équilibre à l'association ADMR de l'Albanais pour desservir les communes d'Entrelacs, St Ours et la Biolle. Notre action couvre ainsi 2/3 de notre territoire en population de personnes âgées de plus de 65 ans.**

Ces services s'adressent à des personnes âgées ou handicapées qui ne sont plus en capacité ou ne souhaitent plus faire leurs courses ou la cuisine.

**Les repas incluent un menu complet pour le midi et une soupe pour le soir.** Les bénéficiaires choisissent la fréquence et le nombre de repas souhaités dans la semaine. Des régimes ou textures spécifiques peuvent être demandés.

Ces repas sont produits aujourd'hui par l'établissement Chantemerle de l'APEI d'Aix-les-Bains pour le secteur aixois et de l'Albanais, par l'entreprise Leztroy à Serrières-en-Chautagne pour le reste du territoire servi.

Les agents du CIAS livrent les repas en liaison froide du lundi au vendredi.

**38 000 repas ont été livrés par notre service en 2019 à près de 200 personnes**, essentiellement aixoises (79%). Cela représente une croissance de 10% par rapport à 2018, dont la raison principale serait l'arrêt de services privés dans l'été 2019.

**Le tarif des repas s'étage de 10,65 à 11,75 € selon le territoire. Une harmonisation des tarifs aboutira en 2021 à un tarif unique de 12 €/repas**, proche du coût de revient. A noter que les augmentations tarifaires doivent être réalisées en tenant compte des prix du marché.

En 2019, Le budget de fonctionnement du service est de 456 K€, en progression de 10% par rapport à 2018. Son déficit est de 56 K€, en baisse de 10%.

Le service gère également **un dispositif de téléassistance** mis à disposition des personnes âgées vivant seules chez elles, et qui leur permet, en cas de difficulté, de contacter une plateforme téléphonique Securitas joignable en permanence via un médaillon ou un bracelet. Ce service a été étendu à l'ensemble du territoire en 2019. Le CIAS gère les abonnements et la facturation (17,40 €/abonné, soit un tarif dans la moyenne nationale basse), l'installation technique est réalisée par le prestataire.

**Le CIAS a pour objectif de développer ce service et mieux suivre la qualité de la prestation.**

En 2019, son budget était de 50 K€, avec un excédent de 3 K€, en progression de 10% par rapport à 2018. Cet excédent structurel s'explique par un tarif public supérieur au coût de la prestation de Securitas, un tarif public qui demeure toutefois attractif (dans la moyenne basse du marché de la téléassistance).

## LES PROJETS

Dans le cadre du projet de territoire 2017/2020, le CIAS a étudié l'extension du service sur l'ensemble du territoire Grand Lac (sauf Albanais, servi par l'ADMR).

Différentes options sont à l'étude en tenant compte notamment du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Grand Lac. Une première estimation théorique des besoins a permis de dessiner un scénario d'extension annonçant un déficit prévisionnel de l'ordre de 7% pour un budget total de 930 K€ et 79 000 repas livrés, soit un montant de déficit proche de celui constaté aujourd'hui.

Le service de portage du CIAS de Grand Anancy affiche quant à lui un déficit limité à 5%, mais pour une assiette beaucoup plus importante (220 000 repas) et un coût d'achat moindre des repas. On peut ainsi considérer comme inévitable un déficit maîtrisé, s'il est souhaité de livrer dans des territoires ruraux, peu rentables, et plus encore s'il est envisagé une tarification sociale.

Nos premières estimations devront être corroborées par une enquête nominative prévue au printemps 2020.

Il faut enfin savoir que le service dispose d'une modeste capacité d'extension, à moyen constant, qui lui permettrait d'intervenir sur 1 à 2 autres communes, voisines de celles déjà desservies.

Parallèlement, le service prévoit de s'engager dans une démarche qualité pour renforcer la qualité du service rendu aux usagers (protocoles, enquêtes qualité...).



“ Renforcer la qualité du service rendu aux usagers ”

## LES ENJEUX

Des arbitrages restent aujourd'hui encore à réaliser sur les modalités d'extension du service : priorisation des communes servies si tout le territoire n'est pas couvert dès l'origine par un autre service portant des repas à domicile, détermination plus précise du public visé, gestion en régie ou par un prestataire...

Il est à noter ici que des services préexistants dans certaines communes de Chautagne, basés sur le bénévolat, sont fonctionnels à ce jour, et n'ont pas nécessairement à être remplacés à court terme par le CIAS.

La question se pose également de la mise en place d'une tarification sociale, inexistante aujourd'hui. Le CIAS de Grand Anancy présente ainsi une échelle de tarifs évoluant de 6,50 € à 12,20 €.

## LE SERVICE

Fin 2019 le service comptait 8 agents au total, soit 1,35 équivalents temps complets (ETP) administratifs, et 2,8 ETP d'agents au portage, dans 4 véhicules réfrigérés.

Le CIAS assure les inscriptions, les commandes, l'organisation des tournées et la facturation.

La téléassistance mobilise 0,45 ETP, réparti sur 2 agents administratifs.



### Contact

Sylvie BARIL  
Responsable  
04 79 88 68 78  
s.baril@cias-grandlac.fr





“3 000 emplacements  
portuaires”

## LES PORTS



Grand Lac est gestionnaire de l'ensemble des ports du lac du Bourget, rassemblant près de 3 000 places, ce qui en fait le plus grand ensemble portuaire en eaux intérieures françaises. Pour comparaison, la Ville d'Annecy n'en compte que 1 500, et Arcachon, port sur la façade atlantique, affiche un nombre comparable au nôtre. Depuis 2020, Grand Lac est propriétaire de ces ports (excepté celui de Mémard), il n'en était auparavant que l'occupant autorisé par l'Etat.

La majorité des emplacements se trouvent à Aix-les-Bains (61%), suivi par le Bourget-du-Lac (20%), les autres étant répartis à Brison-Saint-Innocent, Viviers-du-Lac et Bourdeau. Le port de Chanaz, ouvert sur le canal de Savières et le Rhône est quant à lui resté exploité par la commune.

Il s'ajoute à ces places à flot 115 emplacements dans les hangars à bateaux du site des Mottets, au Viviers-du-Lac, confiés en 2012 à Grand Lac par le Département.

Ce grand nombre d'anneaux ne conduit généralement pas à une gêne pour la navigation, les plaisanciers n'effectuant que 10 à 30 sorties/an en moyenne, ce qui est comparable à la moyenne nationale.

Nos tarifs d'emplacement ont été comparés en 2019 avec ceux des ports voisins du Léman et d'Annecy, ainsi que de certains ports maritimes : ces tarifs sont dans une moyenne haute pour les places à l'année, s'établissant par exemple à 934 €/an pour une place de 2,50 m de large.

Nos tarifs sont en revanche inférieurs pour les escales estivales : 200 plaisanciers sont accueillis en escale chaque année, pour un tarif à la journée de 14 € pour une place de 2,50 m de large.

Plus de 1400 personnes sont inscrites sur liste d'attente pour obtenir une place, avec un temps d'attente moyen de 10 ans. L'essentiel des mouvements se font toutefois au travers de l'acquisition de bateaux à flot, le service acceptant le transfert du contrat, sous certaines conditions.

Le budget annuel de fonctionnement du service est de 1,4 M€ (CA 2019), ses produits s'établissant à 2,1 M€. Il a connu une augmentation en 2019 de 10 % suite à la prise en charge des ports de Conjux et de Chindrieux.

Son budget d'investissement est en 2020 d'un montant de 2,5 M€, largement consacré à l'achèvement des travaux de réhabilitation du port de Conjux et de l'embarcadère de Chanaz.

Dans les années précédentes, le principal investissement a été constitué par le curage des ports, permettant d'assurer leur navigabilité, notamment pendant la baisse des niveaux du lac réalisée sous maîtrise d'ouvrage du CISALB afin d'exonder et revitaliser les roselières. Le budget de cette opération était de 1,6 M€, financés à 50 % par l'Agence de l'Eau.





## LES PROJETS

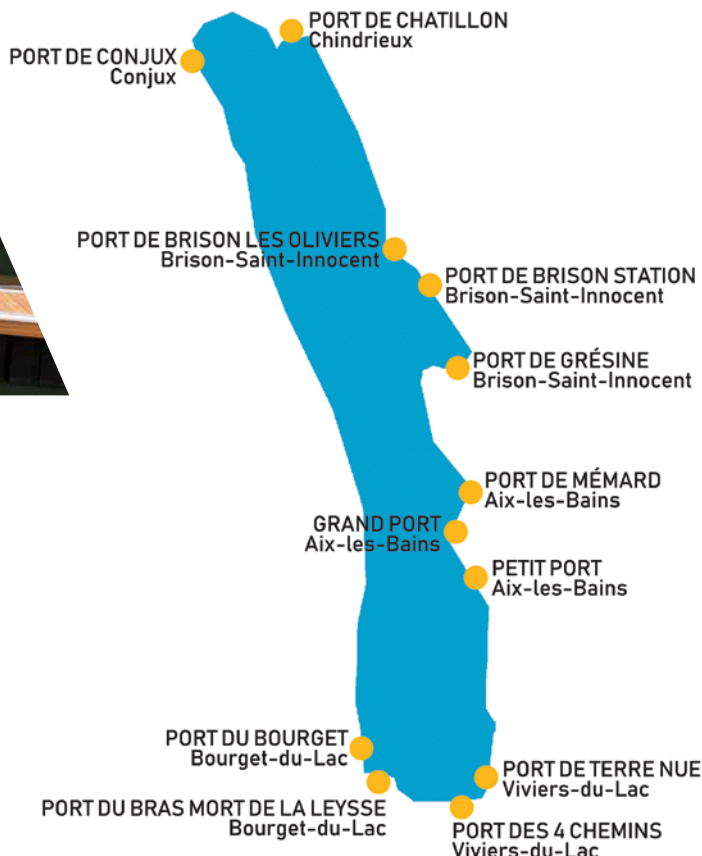
La création de nouvelles places à flot devient quasiment impossible, se heurtant à des contraintes réglementaires croissantes : une issue pour répondre à la demande pourrait être d'aménager le site des Mottets et du port des 4 Chemins, au Viviers-du-Lac. Il s'agirait ici notamment de créer sur la base des hangars un véritable port à sec offrant des services inexistantes aujourd'hui et conduisant à la sous-fréquentation de l'équipement actuel.

L'aménagement pourrait inclure l'extension et la réhabilitation du bassin du port des 4 Chemins, permettant dans le même temps de désaffecter le port de Mémard, condamné à terme, ainsi que de faire du site la cale de mise de l'eau principale du sud du lac.

Ce projet se heurte toutefois à une réglementation contraignante (loi littoral, proximité d'une zone naturelle protégée...), une étude est en cours pour ce vaste projet se chiffrant à plusieurs millions d'euros.

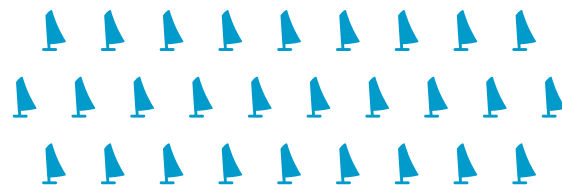
**Le port de Mémard abrite une aire de carénage**, le tout se trouvant à proximité immédiate du captage d'eau potable d'Aix-les-Bains. L'aire devrait être désaffectée, mais reste tolérée, faute de solution alternative.

Il conviendra ici, soit de parfaitement sécuriser le fonctionnement de l'aire, soit de la déplacer à terme. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) s'est déclarée prête à nous aider dans la recherche et le financement d'une nouvelle implantation. La compagnie s'est par ailleurs engagée, dans le cadre du renouvellement de sa concession, à réaliser à sa charge une réhabilitation du canal de Savières et une extension de son écluse.



## LES ENJEUX

- Une orientation de l'activité portuaire permettrait de définir des objectifs au service. La recherche du développement du tourisme pourrait par exemple conduire à privilégier l'accroissement du nombre de places d'escale et/ou de locations de bateaux ;
- La cohabitation harmonieuse des différentes activités sur le lac, en assurant la préservation du milieu naturel et de cette réserve d'eau douce est un enjeu essentiel, traité notamment au sein du « **comité de lac** », instance informelle réunissant tous les acteurs concernés (élus locaux, service de l'Etat, CENS...) et animée par le CISALB. Le comité a notamment décidé de réaliser en 2020 une étude prospective permettant de disposer d'un nouveau schéma de cohérence du lac du Bourget et probablement d'un nouveau règlement de police.



## LE SERVICE

**Le service des ports et plages est composé de 11 agents, dont la responsable, un capitaine des ports et un chef d'équipe technique.**

Une capitainerie au Grand Port d'Aix-les-Bains accueille les plaisanciers à l'année, celle de Charpignat, au Bourget-du-Lac, n'étant que saisonnière.



### Contact

**Sylvie NORMAND**  
Responsable  
06 70 99 31 97  
s.normand@grand-lac.fr





“ 170 000  
baigneurs  
en 2019 ”

## LES PLAGES



Grand Lac est compétent pour la « création, l'aménagement, gestion des installations des plages du lac du Bourget, en tant que support de loisirs ». Cette activité a lieu dans la saison estivale, de juin à fin août. En dehors de cette période, les communes restent responsables de ces plages, redevenant lieux de promenade.

Le service gère ainsi **8 plages autour du lac**, soit Conjux, Châtillon à Chindrieux, la Pointe de l'Ardre à Brison-St-Innocent, Mémard et le Rowing à Aix-les-Bains, le Lido à Tresserve, les Mottets et le Bourget-du-Lac, ces deux derniers sites étant d'accès payant.

La plage d'Aqualac est gérée par le centre aquatique lui-même, et les espaces de baignade de Motz et Serrières-en-Chautagne, non ouverts sur le lac, n'ont pas été transférés à Grand Lac.

Environ **170 000 baigneurs ont fréquentés les plages du lac du Bourget en 2019**. Ce chiffre est dans la moyenne haute par rapport aux années précédentes et ne comprend pas la plage d'Aqualac. A titre de comparaison, **les trois plages payantes du lac d'Annecy enregistrent quant à elles plus de 300 000 entrées**, sans

prendre en compte la fréquentation des plages gratuites, ce qui nous place en net retrait, la fréquentation touristique estivale à Annecy se situant autour du million de visiteurs.

Le budget de fonctionnement du service est de 300 K€ par an (CA 2019), les produits s'établissant à un montant de 100 K€.

La totalité des plages autour du lac ont été aménagées ou réhabilitées au cours des 15 dernières années, les dernières d'entre elles étant la plage du Bourget, rénovée en 2012 pour 1,15 M€, et la plage de Conjux, réhabilité en 2020 pour 250 K€.







## LES ENJEUX

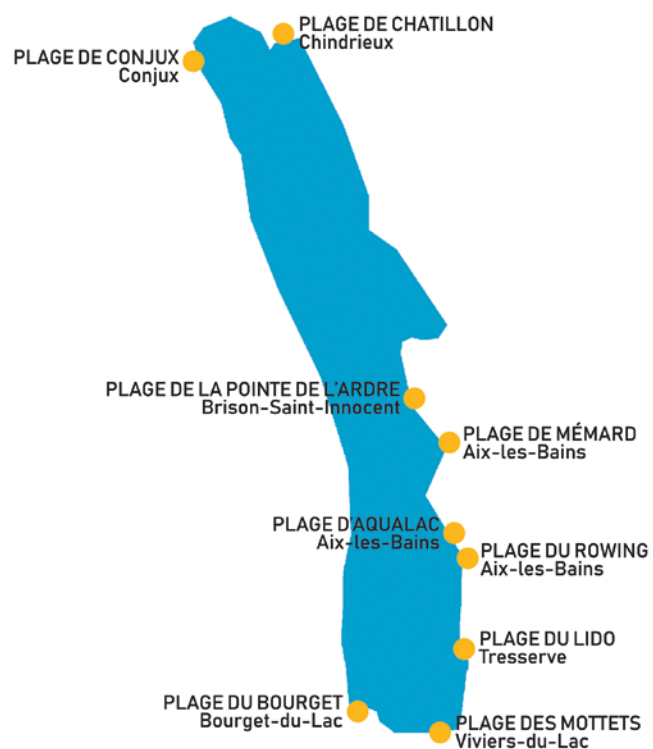
**En 2018, certains maires des communes concernées ont fait part de leur souhait de transfert à l'année à Grand Lac de leur plage.** Une estimation des dépenses induites a été alors faite, afin de réaliser le transfert de charges correspondant. Le projet de transfert a toutefois été différé, sachant que seule une minorité des communes y était favorable.

**Le site des Sésélets, réalisé à Viviers-du-Lac par le département au début des années 2000 dans le cadre du projet Grand Lac, n'était pas conçu comme une plage :** force est de reconnaître que le site est aujourd'hui largement utilisé comme tel par les baigneurs, malgré les avertissements présents sur place et la proximité des plages des Mottets et du Lido.

**Une surveillance de la baignade pourrait être mise en place, mais demanderait au préalable des aménagements très coûteux,** notamment pour créer un petit bain. Le budget total d'aménagement est estimé entre 1 et 1,5 M€. Compte tenu de ces coûts, le choix a été fait de laisser le site en l'état.

**Certaines plages vont nécessiter une requalification,** à l'instar des plages de Brison et de Mémard, un programme d'aménagement des sites pouvant être défini avec une réflexion sur le caractère ou non payant des sites, et sur le mode de gestion (AOT ou régie).

Enfin, la définition d'une politique touristique des plages pourrait être réalisée, avec des particularités pour chacune d'elles (familles, repos, vue/paysage, sans tabac...).



## LE SERVICE

**Le service des ports et plages est composé de 11 agents, dont la responsable, un capitaine des ports et un chef d'équipe technique.**

Un personnel saisonnier accueille les baigneurs sur la plage payante du Bourget-du-Lac, la plage des Mottets étant confiée à la gestion d'un partenaire privé.

La surveillance de l'ensemble des plages est assurée par le service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS).



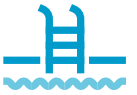
### Contact

**Sylvie NORMAND**  
Responsable  
06 70 99 31 97  
s.normand@grand-lac.fr

AQUALAC

“ Plus de 350 000  
visiteurs/an ”

## AQUALAC



Équipement structurant du territoire, le Centre Aquatique Aqualac a été transféré à Grand Lac en 2010, il était jusqu'alors exploité par la ville d'Aix-les-Bains. Il a ainsi rejoint les plages du lac du Bourget, toutes gérées par Grand Lac durant la saison estivale.

Il a été totalement rénové intérieurement entre 2012 et 2014, pour un budget global approchant les 10 M€.

### L'ACTION DE GRAND LAC

De multiples activités cohabitent à Aqualac : enseignement de la natation, pratique sportive, activités ludiques et de loisirs... pour des publics scolaires, des clubs sportifs, des habitants de Grand Lac et des touristes. Parmi ces derniers, l'été, de nombreux usagers viennent essentiellement de Grenoble et de Lyon. L'hiver, des Anneciens et des Chambériens viennent régulièrement.

Plus de **350 000 personnes** sont accueillies **annuellement** en toute sécurité, aucun accident grave n'étant à déplorer ces dernières années. Aqualac est l'équipement aquatique le plus fréquenté en Savoie.

Au niveau national, Aqualac est un équipement prisé notamment pour l'organisation de stages de natation et triathlon grâce à son bassin de 50 mètres découvert, ouvert toute l'année.

L'équipement, implanté dans un espace de verdure de 5 ha jouxtant le lac, est doté de plus de 4 bassins couverts (bassin de 25 m, bassin d'apprentissage, bassin d'activité et une patageoire).

De juin à août, un accès payant à la plage du lac et à différentes activités offre aux usagers **des plaisirs variés dans un cadre exceptionnel**, ce qui fait de l'équipement un réel atout touristique pour le territoire. 45 % de la fréquentation est ainsi constatée durant les 4 mois de juin à septembre inclus.

S'inscrivant dans les actions du PCAET\* de Grand Lac, **Aqualac voit l'eau de ses bassins chauffée en grande partie grâce à une pompe à chaleur** récupérant les calories des eaux filtrées provenant de la station d'épuration.

\*Plan Climat Air  
Energie territorial

Depuis 2 ans, sous l'impulsion d'une équipe de direction renouvelée, Aqualac est engagé dans une action de modernisation de ses techniques de travail et d'accueil du public, qui porte aujourd'hui ses fruits : cohésion des équipes, sensibilisation sur l'importance de l'hygiène, dynamique de promotion de l'équipement au travers de l'organisation d'évènements à thèmes...

**Des structures gonflables (AquaPark) seront installées cet été 2020** afin de renouveler l'attractivité du site, le toboggan placé sur le ponton étant parallèlement déconstruit.

Le budget global d'Aqualac s'élève à 2,5 M€ (CA 2019), pour 1,5 M€ de produits, soit un déficit de l'ordre de 1 M€, peu surprenant, les équipements sensiblement identiques affichant un déficit équivalent. La masse salariale représente 1,68 M€ soit les deux tiers du budget.







## LES ENJEUX

Deux évènements extérieurs viennent poser un défi à Grand Lac :

- > L'établissement devra rapidement se conformer toute l'année à l'obligation de laisser libre accès au cheminement le long du lac, ce qui ne permettra plus de maintenir le fonctionnement estival actuel et pourrait engendrer de lourdes pertes financières ;
- > L'ouverture d'un grand centre aqua-ludique à Chambéry en 2020, offrant des prestations de loisirs et de bien-être va générer une concurrence nouvelle.

Est ainsi posée la question du maintien de l'attractivité du site par de nouveaux investissements venant rénover l'offre vieillissante actuelle (bassin de 50 m, ponton de la plage...) ou la renouveler et l'étendre, en visant un site exemplaire au regard de notre PCAET\* (installation de panneaux photovoltaïques, récupération des eaux).

La création d'un espace fitness et bien-être pourrait également faire du centre un équipement complet, lui permettant de toucher un plus grand large public et de lutter contre la concurrence.

Cette option conduirait parallèlement à assujettir partiellement Aqualac à la TVA, ce qui devra se traduire par une perte de la part des recettes ou une augmentation tarifaire.

Un programmiste a été missionné en 2020 pour nous accompagner dans la réflexion autour de l'aménagement extérieur du site.

“ Une attractivité à maintenir et renouveler ”



## L'ÉTABLISSEMENT

Aqualac compte 32 agents permanents, cet effectif étant doublé en été.

Le personnel est réparti dans 4 services distincts :

### ACCUEIL/CAISSES

5  
AGENTS

### TECHNIQUE

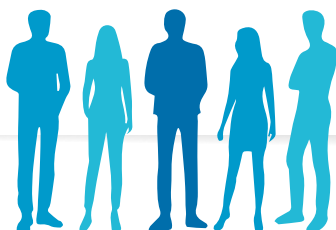
6  
AGENTS

### VESTIAIRES

6  
AGENTS

### MNS

14  
AGENTS



### ADMINISTRATION

1  
AGENT



### Contact

Julien BOURGES

Responsable

04 79 61 48 80 / 06 15 04 64 15

j.bourges@grand-lac.fr





## LES GYMNASES



**Grand Lac est compétent pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

Outre le centre aquatique, sont ainsi d'intérêt communautaire aujourd'hui les gymnases adossés à un établissement d'enseignement secondaire (compétence historique de la CALB), soit les 3 gymnases de Marlioz et le gymnase de Garibaldi, à Aix-les-Bains, ainsi que le gymnase Carole Montillet, à Entrelacs.

Il s'y ajoute **un nouveau gymnase à Marlioz**, en cours d'achèvement (livraison septembre 2020), venu répondre à la saturation des 3 premiers sur un site où sont rassemblés un collège et le lycée.

**Le budget de l'opération est de l'ordre de 5,8 M€, couverts à près de 60% par des subventions** et un fonds de concours de la ville d'Aix-les-Bains, à hauteur de 1M€.

**Grand Lac n'est pas compétent pour l'accueil des clubs sportifs dans ses gymnases** : les frais induits par cet accueil sont donc couverts par des contributions des communes, au titre de la construction et/ou du fonctionnement de ces bâtiments.

La participation de la ville d'Aix-les-Bains vient ici notamment en contrepartie de l'accueil du club de volley dans ce nouveau gymnase.

Un dernier gymnase est adossé à un établissement scolaire, le collège du Granier à Grésy-sur-Aix : la commune n'a pas souhaité transférer cet équipement à Grand Lac.

La communauté d'agglomération verse donc annuellement un fonds de concours correspondant à une quote-part des frais de fonctionnement, établie en proportion de l'usage de l'équipement par les scolaires.

**Le budget annuel de fonctionnement des gymnases s'élève à 530 K€, un fonds de concours étant versé annuellement par la ville d'Aix-les-Bains pour 67 K€.**

Le service établit le planning d'utilisation par les associations lors d'une réunion annuelle avec ces dernières.

### UN 7<sup>E</sup> GYMNASSE, EN CHAUTAGNE

Un programmiste\* a été missionné en prévision de la construction d'un 7<sup>e</sup> gymnase intercommunal à Chindrieux, projet figurant aux statuts de la communauté de communes de Chautagne avant la fusion.

Il est prévu d'en faire un bâtiment passif, en cohérence avec le PCAET\*\* de Grand Lac.

Ce gymnase pourrait être réalisé fin 2023 (estimation initiale en 2016 de 4,2 M€, à mettre à jour notamment en tenant compte de la passivité désirée).

\* Un programmiste précède le travail de l'architecte en définissant les grandes lignes du projet en fonction des attentes du maître d'ouvrage

\*\*Plan Climat Air Energie Territorial

### LE SERVICE

Les gymnases sont gérés par le service patrimoine et travaux (cf. fiche dédiée), 3 gardiens étant affectés à ces équipements pour en assurer le fonctionnement quotidien.



#### Contact

**Christophe LUPO**  
Responsable  
06 89 68 79 41  
c.lupo@grand-lac.fr



“ 607 caravanes  
pour 123 jours  
d'occupation ”

## L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Grand Lac est compétent pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (compétence obligatoire).

Le territoire compte aujourd'hui deux équipements :

- Une aire de 2,4 ha dédiée à l'accueil des grands rassemblements, à proximité de l'aéroport, à Voglans : cette aire compte 180 places et accueille les groupes en itinérance, pour quelques jours, généralement en été. La gestion de l'aire d'accueil est confiée à un prestataire, Excel Sécurité. En 2019, 607 caravanes ont stationné au total, pour 123 jours d'occupation ;
- Et l'aire d'accueil des Massonnats, à Aix-les-Bains, pour l'accueil sur de plus longues périodes de petits groupes. D'une surface de 3 000 m<sup>2</sup>, elle compte 11 emplacements de 2 caravanes, et est gérée en régie.

Ce type d'aire est rendu obligatoire, par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, pour toute commune de plus de 5 000 habitants. Dès aujourd'hui, Entrelacs est concerné, et la commune du Bourget-du-Lac le sera prochainement.

Malgré ces équipements, le territoire subit jusqu'à 20 installations illicites par an sur des propriétés privées, des terrains de sport... sous des prétextes divers (aire jugée insuffisamment propre, occupée partiellement par un autre groupe, mal placée, etc.).

Le fait que Grand Lac réponde à ses engagements en termes d'équipements permet toutefois de faire appel à la puissance publique pour réaliser les expulsions des groupes installés illégalement. La procédure est lancée systématiquement en cas d'installation illicite, les groupes quittent généralement le site quelques heures avant l'expulsion, ce qui limite la durée de l'occupation illégale à moins d'une semaine.

Le budget de fonctionnement des aires s'élève à 180 K€ annuellement. Il n'est que très partiellement couvert par les participations des groupes accueillis (6 000 €) et une subvention de la CAF pour l'aire des Massonnats (26 K€).

### UNE 3<sup>E</sup> AIRE

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage pour la période 2019-2025, Grand Lac doit réaliser avant fin 2021 une aire d'accueil de 16 places de caravanes sur la commune d'Entrelacs. Le site envisagé est à côté de la déchetterie, sur une emprise de 2 000 m<sup>2</sup>. Les premières études seront réalisées en 2020.

Le schéma actuel sera révisé en 2022, la commune du Bourget-du-Lac sera alors également concernée par l'obligation de créer une aire, la 4<sup>e</sup> de notre territoire.

### LE SERVICE

Les aires d'accueil sont gérées par le service patrimoine et travaux (cf. fiche dédiée), 1 agent est spécifiquement affecté à l'aire des Massonnats, pour 0,65 ETP.



#### Contact

**Christophe LUPO**  
Responsable  
06 89 68 79 41  
c.lupo@grand-lac.fr



“ Un territoire  
attractif ”

## L'URBANISME



**Grand Lac offre un cadre de vie exceptionnel dans une géographie contrastée influençant fortement l'organisation urbaine et fonctionnelle.**

C'est principalement dans la plaine que se concentrent les principaux enjeux du développement urbain : la majorité de nos 75 000 habitants y est accueillie sur une surface limitée, où se concentrent une partie importante des richesses naturelles et l'armature des transports.

Dans cet espace contraint, **Grand Lac connaît ces dernières années une forte croissance démographique**, accompagnant un important dynamisme économique et touristique : **à l'horizon 2030, plus de 26 000 habitants supplémentaires sont attendus** dans 11000 nouveaux logements.

Dans ce contexte local, les élus à la recherche d'un «équilibre entre le nécessaire développement et l'indispensable préservation du patrimoine naturel et culturel» (projet de territoire 2017-2020) ont décidé l'élaboration de 3 Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), dont 2 sont aujourd'hui approuvés (Albanais et ex-CALB) et un dernier qui vient d'être arrêté pour la Chautagne.

**Les besoins liés à la population nouvelle attendue ont été appréhendés**, parallèlement à l'élaboration des PLUi, dans 3 autres documents de planification : le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacement urbain (PDU) et le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

**La politique de l'urbanisme de Grand Lac s'inscrit également dans un contexte national.** Elle doit répondre à différentes obligations réglementaires issues de différentes lois, dont

- La loi relative à la solidarité et au renouvellement Urbain (SRU) qui a créé les PLU ;
- La loi Engagement national pour l'environnement qui «verdit» les documents d'urbanisme ;
- Et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), qui encourage la densification et l'arrêt de l'artificialisation des sols.

## L'ACTION DE GRAND LAC

### Trois PLUi approuvés ou arrêtés

**Créé par la Loi SRU, le PLUi a pour objectif de définir les orientations générales d'organisation de l'espace sur le long terme (environ 10 ans) et exprimer un projet d'aménagement basé sur les principes du développement durable.**

Nos PLUi sont dépendants d'autres documents d'urbanisme comme le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) dont une révision a été récemment approuvée, de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges en cours de révision, et de directives nationales qui demandent notamment davantage de densification de l'urbanisation dans le but de préserver les terres agricoles.

**Au cours de ces dernières années, Grand lac a poursuivi les PLUi initiés avant la fusion par les 3 intercommunalités préexistantes :**

- Le PLUi de l'Albanais savoyard a été approuvé le 28 novembre 2018, affichant un taux de croissance prévisionnelle de la population

de 2 % par an, soit un gain de près de 2 500 habitants et plus de 1000 logements à construire ;

- **Le PLUi Grand Lac (ex-CALB) a été approuvé le 9 octobre 2019 avec un taux de croissance de la population de 1,85% par an**, produisant une croissance de 22000 habitants et 9000 logements, dont 2000 logements sociaux, situés à 87% sur les 3 communes d'Aix-les-Bains, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac ;
- **Le PLUi de Chautagne a été arrêté le 25 février 2020 avec un taux de croissance de 1,95% par an**, soit une population nouvelle attendue de 2000 habitants et 756 logements à construire.



▶ **Au total, près de 26 500 habitants supplémentaires seront accueillis à Grand Lac d'ici 2030 dans 11 000 nouveaux logements.**

Le foncier nécessaire à la construction de ces logements étant localisé principalement au sein du tissu urbanisé et non sur de nouvelles zones vierges, 545 ha de terrains constructibles ou à urbaniser figurant dans les anciens documents d'urbanisme ont été déclassés (100 ha en Albanais, 120 ha en Chautagne et 325 ha sur l'ex-CALB), pour répondre également à l'objectif de réduction de la consommation foncière.

Au cours de la même période, Grand Chambéry prévoit un taux de croissance de + 1,3% soit un gain de population de 23 000 habitants.

**D'autres documents sont en cours d'élaboration par le service :** les sites patrimoniaux remarquables (SPR - anciennement AVAP) d'Aix-les-Bains et de Chanaz, permettant la protection du patrimoine urbain et paysager, ou encore le règlement Intercommunal de publicité (RLPI) qui a pour but de réglementer l'affichage publicitaire.

Les PLUi approuvés de l'ex CALB et de l'Albanais font l'objet en 2020 d'une première modification permettant de corriger des erreurs matérielles, d'intégrer des ajustements visant à plus de qualité et réduisant les risques d'interprétation, et de s'adapter aux projets émergents.

Le budget annuel de fonctionnement du service est de 400 K€ (CA 2019). Il est fortement fluctuant d'une année à l'autre, très dépendant des projets en cours.



## LES ENJEUX

**Un suivi des PLUi doit être assuré (bilan annuel + obligation de bilan à 9 ans) afin de comparer objectifs et résultats obtenus, notamment en terme de consommation foncière.**

Les trois PLUi pourront faire l'objet d'autant de modifications que nécessaire, mais une révision deviendra obligatoire dans certains cas : modification de l'économie générale du projet, réduction d'un espace boisé classé, d'une zone agricole ou zone naturelle et forestière, ou de graves risques de nuisance.

Si une révision est ainsi nécessaire sur un seul des 3 PLUi, les 3 documents devront obligatoirement fusionner en un unique PLUi s'appliquant à l'ensemble du territoire. Ce nouveau PLUi pourrait intégrer le sujet de l'habitat (faisant l'objet aujourd'hui d'un PLH) et/ou celui des déplacements (aujourd'hui porté par le PDU) : on parlerait alors ici de PLUi H-D. C'est le choix opéré par Grand Chambéry.

Les moyens humains du service devront absolument être mis en adéquation avec les projets à venir, induisant une charge de travail considérable : à titre d'exemple, le PLUi de l'ex CALB 5 ans aura demandé 130 réunions en 5 ans, et occasionné plus de 50 recours.

## LE SERVICE

Le service urbanisme est à ce jour composé d'une responsable de service et d'une chargée de mission urbanisme (en CDD jusqu'en octobre 2020), ainsi que d'une assistante à mi-temps.



### Contact

**Charline KALLMANN**  
Responsable du service  
Urbanisme et Foncier  
04 79 61 83 82  
c.kallmann@grand-lac.fr



“ Un territoire  
en tension ”

## L'HABITAT



En matière d'habitat, Grand Lac est considéré comme un territoire en tension : les demandeurs de logements sociaux sont en effet beaucoup plus nombreux que l'offre disponible sur le territoire (1 logement pour 4 demandeurs), ceci étant la conséquence de l'attractivité du territoire.

Le nombre de résidences principales est en 2019 de 36 834, dont 4 260 logements sociaux, là où le nombre de demandeur en attente d'un logement social est de 2 519 (2 450 en 2018).

La création de 5 673 logements sur 6 ans prévue pour accueillir la population nouvelle projetée dans les PLUi (près de 2% par an) devra inclure la construction de 2 245 logements sociaux pour ne pas aggraver la situation de tension.

La politique de l'habitat de Grand Lac s'inscrit dans un contexte national, répondant notamment aux obligations issues de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000 imposant des contraintes en matière de production de logements sociaux et la loi Egalité et Citoyenneté de 2017 octroyant aux EPCI une nouvelle compétence en matière d'attributions des logements sociaux.

### L'ACTION DE GRAND LAC

La politique de l'habitat de Grand Lac est définie dans son programme local de l'habitat (PLH) comprenant un diagnostic de l'habitat, des orientations stratégiques et un plan d'actions.

Ce plan a été voté en conseil communautaire le 26 septembre 2019 pour une durée de 6 ans, soit pour la période 2019-2025. Il se décline en 5 orientations stratégiques :

- Accompagner le parcours résidentiels des habitants et l'accueil de nouveaux ménages grâce au développement d'une offre accessible et adaptée ;
- Favoriser une production de logements raisonnée dans une logique de maîtrise de la consommation foncière ;
- Agir sur le parc existant ;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques ;
- Piloter la mise en œuvre du PLH et l'observatoire de l'habitat et du foncier.

communes, sauf pour 3 communes qui ont leurs propres objectifs, Aix-les-Bains, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac.

Ces communes ont en effet, compte tenu de leur taille, l'obligation de compter 25% de logements sociaux parmi leurs résidences principales en application de la loi SRU. A ce jour, aucune de ces 3 communes n'a atteint cet objectif : en 2019, Aix-les-Bains comptait 20,3% de logements sociaux, Grésy-sur-Aix : 18,6% et le Bourget-du-Lac, 16,2%.

L'objectif de production de logement locatif social pour la période 2019-2025 est de 2 245 logements, dont 1 938 sur les seules communes du Bourget-du-Lac, d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix.

Le budget du PLH 2019-2025 est estimé à 5,8 M€ dont près de 4,7 M€ consacrés à l'action visant à développer l'offre locative sociale adaptée (en moyenne, environ 2 000 €/logement).

En matière de logements sociaux, Grand Lac fixe des objectifs de production de logements sociaux par groupe de







## LES PROJETS

L'habitat étant un des plus importants consommateurs d'énergie, Grand Lac s'engage dans la nécessaire réduction de la précarité énergétique de certains logements, en cohérence avec son Plan Climat Air Energie Territorial PCAET\* approuvé en 2020.

Le service participe ainsi à la mise en place d'un Service public de la plateforme énergétique de l'Habitat à l'échelle du département (SPEEH). L'objectif est d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (définition du projet, plan de financement, suivi des travaux, ...) depuis le premier contact jusqu'à l'achèvement des travaux via un guichet unique.

“ Un objectif de performance énergétique de l'habitat ”

*\*Plan climat air énergie territorial*

## LES ENJEUX

Le PLH 2019-2025 prévoit d'engager une réflexion sur la gestion des « aides à la pierre ».

En effet, l'Etat peut les déléguer à Grand Lac en lui confiant l'attribution des aides financières destinées à la production (construction et acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux ainsi qu'à l'amélioration de l'habitat privé relevant des aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Par cette déléation, **Grand Lac serait le guichet unique des porteurs de projets** et ainsi pourrait maîtriser l'ensemble de la politique de construction de logement social en attribuant les aides et en définissant ses propres critères. Cette prise de déléation aurait aussi pour effet de se voir reverser les pénalités des communes soumises à la loi SRU, bénéficiant actuellement à l'EPFL. Des moyens humains supplémentaires seraient nécessaires pour l'instruction des dossiers.

**Les 3 communes soumises à la loi SRU versent des pénalités pour chaque logement manquant à leur obligation de ratio de 25%.** Le montant brut des pénalités pour l'année 2020 s'élèvent à 220 K€ pour Aix-les-Bains, 68 K€ pour le Bourget-du-Lac et 33 K€ pour Grésy-sur-Aix.

Si cette situation devait perdurer, la préfecture pourrait déclarer ces communes en situation de carence, ce qui entraînerait notamment une majoration des pénalités, pouvant conduire à les quintupler.

Toutefois, Grand Lac, par le biais des aides versées aux communes pour le développement d'une offre de logement locatif social, **permet à la fois aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un soutien financier, et aux communes de se constituer un stock de dépenses déductibles** aux pénalités, leur évitant ainsi de les minorer ou les effacer. Ainsi, seule la commune du Bourget-du-Lac devra verser une pénalité en 2020.

## LE SERVICE

Le service Habitat est composé de 2 agents pour 1,2 équivalents temps complet : une responsable (0,7 ETP) et une assistante (0,5 ETP). Un agent, en cours de recrutement, aura la charge de l'animation de la plateforme énergétique à l'échelle de Grand Lac.



### Contact

**Hanane MADJID**  
Responsable  
04 79 61 83 83 / 07 87 07 95 29  
h.majid@grand-lac.fr



“ Un quartier  
prioritaire, Marlioz ”

## LA POLITIQUE DE LA VILLE



**La Politique de la ville vise à fédérer un ensemble de partenaires afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de « décrochage ».**

Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville qui fixent le cadre des futurs projets de renouvellement urbain, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.

**Dans ce cadre, Grand Lac a élaboré son propre « contrat de ville » pour la période 2015-2022.**

Les contrats de ville sont élaborés de manière concertée entre l'État, les collectivités, les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires.

Cette politique s'inscrit dans un contexte national notamment la loi LAMY qui impose la création des contrats de ville et des conseils citoyens.

A l'échelle du département, les agglomérations de Chambéry et d'Albertville sont également concernées et disposent aussi d'un contrat de ville, de conseil citoyens et de quartiers prioritaires.

### L'ACTION DE GRAND LAC

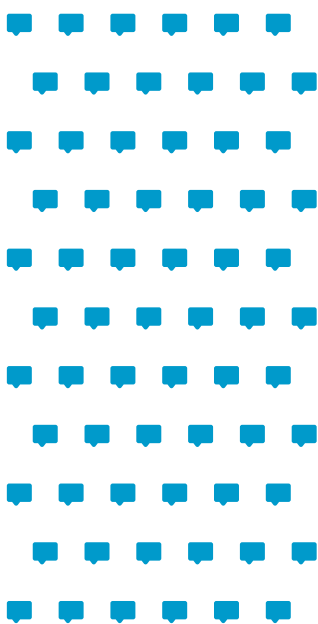
**La compétence politique de la ville s'exerce à l'échelle de Grand Lac sur les quartiers de la politique de la ville (QPV) définis par l'Etat. Ces QPV sont situés uniquement sur la commune aixoise :**

- Le quartier de Marlioz, défini comme prioritaire et bénéficiant à ce titre d'un projet de renouvellement urbain (PRU) d'envergure, visant à restructurer le quartier ;
- Le quartier Liberté, en veille ;
- Le quartier Sierroz-Franklin, qui a déjà bénéficié d'un projet de renouvellement urbain, en cours de finalisation.

**Les trois outils principaux de la compétence sont les suivants :**

- Le contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022. Un appel à projet est lancé chaque année pour soutenir les associations du territoire qui proposent des actions dans les quartiers de la politique de la ville, répondant à l'un des 3 piliers du contrat de ville et qui visent tous à la réduction des inégalités en :
  - Améliorant le cadre de vie des habitants ;
  - Favorisant la cohésion et la mixité sociale ;
  - Soutenant la création d'emploi et l'entreprise. Le budget du contrat de ville était en 2019 d'environ 300 K€, dont environ 200 K€ chaque année pour le financement des actions d'une quarantaine d'associations.
- Le vaste projet de renouvellement urbain de Marlioz a débuté officiellement en 2019 et devrait prendre fin en 2025. D'un coût global approximatif de 49 M€, partagé entre tous les acteurs (OPAC de Savoie, ville d'Aix-les-Bains...), il vise à transformer profondément le quartier par sa réhabilitation (qualité et performance énergétique des logements, requalification des espaces publics...), le rééquilibrage de l'offre de logements pour réintroduire de la mixité sociale et la requalification de l'offre de services de proximité.





“ Les habitants du quartier de Marlioz au cœur du projet ”

La restauration du sentiment de sécurité des habitants est également ici recherchée.

Une des actions emblématiques en sera la destruction de la barre de Marlioz. 144 logements seront détruits, 180 étant construits, et 130 réhabilités.

Les habitants sont concertés au travers de la mise en place d'un Conseil Citoyens sur le quartier de Marlioz.

➤ **La Maison de la Justice et du Droit (MJD)** : les MJD ont été créées par une loi de 1998 afin d'assurer une présence judiciaire de proximité et de concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes. Créée en 2002, notre MJD du boulevard Lepic est construite autour des moyens du Ministère de la Justice, du Département et de Grand Lac, la communauté d'agglomération intervenant pour la mise à disposition des locaux et leur entretien, et la prise en charge de l'agent d'accueil et de secrétariat.

## LES ENJEUX

Le projet de renouvellement urbain de Marlioz est l'enjeu majeur du service : associant de multiples partenaires, il doit faire l'objet d'un pilotage fin par Grand Lac, afin de s'assurer de son bon déroulement et du respect du rôle de chacun des acteurs. Cet aspect est primordial afin d'être en mesure de respecter calendriers et enveloppes financières.

La définition d'une stratégie de communication et de concertation doit également permettre ici de placer les habitants du quartier au cœur du projet.

L'Europe a réservé pour la période 2014-2020, une enveloppe globale de 5 M€ permettant de cofinancer des projets dans les quartiers de la politique de la ville de Grand Lac.

A ce jour, plus de 1,6 M€ ont été attribués pour financer par exemple la réhabilitation de l'école du quartier Marlioz et la réhabilitation énergétique de logements sociaux sur le quartier liberté.

Le solde est en cours d'attribution, ou reste à déployer, une veille doit ici être réalisée pour s'assurer de la bonne consommation de ces aides.

## LE SERVICE

Le service politique de la ville est constitué d'une responsable, d'une chargée de mission, d'une assistante, et d'une chargée d'accueil de la maison de la justice et du droit.



### Contact

Hanane MADJID  
Responsable  
04 79 61 83 83 / 07 87 07 95 29  
h.majid@grand-lac.fr





“Grand Lac, territoire naturel du bien-être”

## LE TOURISME



**Le territoire de Grand Lac est caractérisé par une géographie remarquable, entre lac et montagne. L'activité touristique bénéficie de ce cadre d'exception, et développe une multitude d'activités de loisirs, estivales et hivernales.**

A cette activité se joint celle parallèle du thermalisme, Aix-les-Bains étant la 4<sup>e</sup> ville thermale de France (environ 30 000 curistes/an).

Le territoire s'est positionné comme le territoire naturel du bien être avec la marque Aix-les-Bains Riviera des Alpes portée depuis 2016 par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

**L'économie touristique est une source importante de revenus pour le territoire** : on estime ainsi les retombées économiques en 2018 à 168 M€, pour 2 081 emplois touristiques (150 M€ et 2 190 emplois en 2017).

**De manière directe, Grand Lac perçoit la taxe de séjour, dont le montant a évolué entre 2018 et 2019 de 900 K€ à 1M€**, notamment du fait de la perception de produits nouveaux (Airbnb...). Cette taxe vient partiellement couvrir la subvention versée à l'OTI.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**Le service tourisme contribue à œuvrer pour le développement touristique aux côtés d'autres services intercommunaux** : ports et plages, Aqualac et OTI participent largement à la dynamique touristique du territoire.

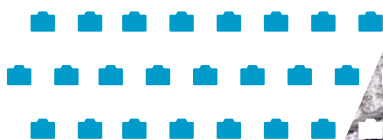
L'action du service couvre une grande diversité de sujets, touchant de manière générale à la « mise en tourisme » du territoire : itinérance œnotourisme (label national « Vignobles & Découvertes » et programme européen Alcotra Vi.A)...

Le service pilote également l'aménagement et la gestion de sites touristiques tels que les sentiers, 5 belvédères autour du lac (Ontex, la Chapelle-du-Mont-du-Chat, le Revard, la Grande Mollière à Viviers-du-Lac et la Chambotte), une via ferrata...

Aujourd'hui, **de nombreux aménagements contribuant à l'attractivité du territoire sont en cours de réalisation** : Gorges du Sierroz, mobilité douce en Chautagne, aménagement de la Grange du Belvédère de la

Chambotte. Ces travaux sont suivis par le service de Maîtrise d'Ouvrage de Grand Lac.

**Le service tourisme assure également les relations avec 2 satellites de Grand Lac que sont l'OTI et le syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB).**







## LES SENTIERS DE GRAND LAC

580 km de sentiers entretenus par Grand Lac parcourent notre territoire. Certains sont tout particulièrement attractifs, telle la promenade le long du lac entre Viviers-du-Lac et Aix-les-Bains, qu'empruntent 250 000 personnes chaque année.

Un schéma de cohérence des sentiers est aujourd'hui en cours d'élaboration, qui permettra de mieux cerner la compétence de Grand Lac, guider les choix d'intervention sur le territoire...

L'étude sera rendue dans le courant de l'année 2020.

## LES ENJEUX

**L'attractivité du territoire a été fortement soutenue par les nombreux investissements réalisés ou en cours : se pose aujourd'hui la question du niveau d'entretien souhaité pour nos sites, dans le cadre d'une nécessaire maîtrise des coûts, qui conduira à prioriser les projets et les actions.**

Notre territoire manque d'établissements de standing 4 et 5\*, cela étant particulièrement vrai pour l'hôtellerie de plein air (HPA). Encore récemment, la Savoie ne comptait que 2 HPA 4\*, quand la Haute-Savoie en comptait 12, et 2 HPA 5\*. Grand Lac peut ici avoir un rôle d'accompagnement, à tout le moins.

**En février 2021, la convention d'objectifs entre Grand Lac et l'OTi sera reconduite** : le travail de préparation commencera à l'automne 2020, il conviendra ici de s'interroger sur les missions confiées à l'OTi et les moyens à associer.

La mise en place parallèle d'un **contrôle sur la perception de la taxe de séjour est ici un levier sur la stabilisation** ou la progression des moyens financiers de l'OTi, les effets et les coûts associés restant toutefois à analyser.

## LE SERVICE

Le service tourisme est composé d'une responsable, assistée par 2 agents (1 technicien patrimoine et 1 assistante administrative) mis à disposition à hauteur de 0,7 ETP.



### Contact

Sophie CASSARO

Responsable

04 79 63 89 42 / 07 85 03 03 74

s.cassaro@grand-lac.fr



“ 600 activités et 800 emplois créés en 8 ans ”

## L'ÉCONOMIE / CITÉS LAB



Les agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry ont créé au 1<sup>er</sup> juillet 2017 une nouvelle structure, Chambéry Grand Lac Economie (CGLE), pour assurer le développement économique de leur territoire (cf. fiche dédiée).

Cependant, l'aide à la création d'entreprises via le dispositif CitésLab est restée au sein de Grand Lac. Cette action est importante au regard du nombre de porteurs d'idées ou de projets, en augmentation (près d'un français sur deux souhaite entreprendre en 2020, 35% en 2010), mais également au regard du taux de création et de reprise d'entreprise, en progression sur le territoire national (815 000 en France en 2019, +18% / 2018).

L'entrepreneuriat est un vecteur de création d'emplois directs et indirects, de réponses aux besoins de proximité des habitants, de ressources financières et d'attractivité du territoire.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Le dispositif national CitésLab vise depuis 2009 à favoriser la création ou la reprise d'entreprise par les habitants de Grand Lac sans emploi et les personnes domiciliées dans l'un des 3 quartiers prioritaires « Politique de la Ville » aixois : Marlioz, Liberté, et Franklin/Sierroz.

Depuis 2017, les champs d'actions du service se sont élargis aux thématiques de l'économie de proximité et à la mise en place d'actions locales (accompagnement des communes pour les locaux vides, formations mises en place pour les dirigeants d'entreprises...), en lien avec les partenaires économiques de l'agglomération et CGLE.

**En 8 années, ce sont environ 600 activités et 800 emplois qui ont été créés**, dans un territoire qui compte 8 000 établissements. 300 porteurs de projet étant rencontrés chaque année.

Concrètement, **Grand Lac détecte les porteurs d'idées/projet, les conseille et les accompagne sur leur projet** (faisabilité et viabilité) et les oriente vers les partenaires économiques de l'agglomération (une cinquantaine) pouvant répondre à leurs attentes et besoins. **Cet accompagnement est une garantie de viabilité et pérennité de leurs entreprises.** Depuis sa mise en place, le taux de pérennité est de

95% à 3 ans (taux national moyen à 3 ans : 55%). Cela permet également de réduire la déprise commerciale et artisanale au sein des communes de Grand Lac.

**Le service Economie Grand Lac est intégré au réseau régional des acteurs de la création/reprise d'entreprise, nommé « jecreedansmregion »,** dispositif mis en place en 2016 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'impulser une nouvelle dynamique sur la création d'entreprise, avec une offre d'accompagnement et de financement des porteurs de projet plus lisible et coordonnée.



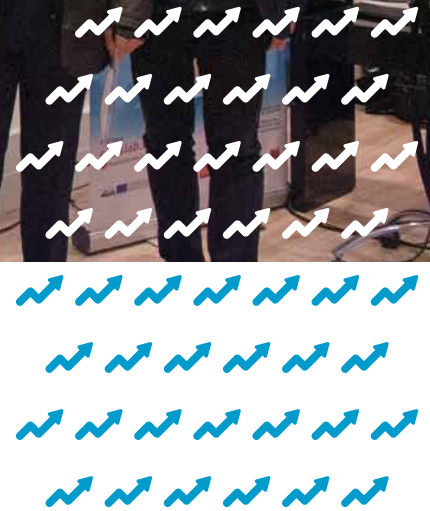




## LES PROJETS

- Poursuivre des actions en lien et complémentarité avec CGLE afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet ;
- Poursuite de l'action du service au-delà du dispositif Citéslab, action soutenue financièrement par la BPI et le Département de la Savoie (FSE) ;
- Informer et mobiliser les communes sur leurs besoins et attentes en matière d'entrepreneuriat (conseils, locaux vides, aides rurales (ex-FISAC)), diagnostic économique, veille stratégique sur les secteurs (dont le PLUi, SCOT...).

“ Le soutien de Grand Lac à l'entrepreneuriat est un enjeu de fond ”



## LES ENJEUX

Le soutien de Grand Lac à l'entrepreneuriat est un enjeu de fond : la pérennité des entreprises est en baisse sur le plan national, passant depuis 2016, de 65 à 55% à 3 ans, pour cause de manque de conseils et d'accompagnement (ce taux d'accompagnement est passé de 40 à 20% à 5 ans).

Or, le soutien à l'économie de proximité est une donnée essentielle au bien-être économique du territoire (en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'économie de proximité représente près de 65% des emplois), et la pérennité d'une entreprise est intimement liée à l'accompagnement dont elle a bénéficié à sa création.

## LE SERVICE

Le service création d'entreprise est constitué aujourd'hui d'un responsable à temps plein et d'une assistante à 0,2 équivalent temps complet.

Le service création d'entreprise rencontre individuellement et annuellement près de 300 habitants dans le cadre d'une idée/projet entrepreneurial.

Le service initie et anime (ou co-anime) 50 réunions collectives (500 personnes en moyenne présentes), notamment destinées aux dirigeants d'entreprise du territoire.



### Contact

**Sébastien BABOULAZ**  
Responsable création/reprise d'entreprises, animateur du dispositif Citéslab  
06 35 19 56 11  
s.baboulaz@grand-lac.fr





“ Le 1<sup>er</sup> PAT  
des deux Savoie ”

## L'AGRICULTURE



### De grandes surfaces agricoles, insuffisantes à nourrir Grand Lac

Le territoire de Grand Lac compte 8 400 ha de surfaces agricoles (soit 1/3 de sa surface), dont 75 % en prairie. Cette surface particulièrement importante par rapport à une moyenne nationale de 15 % s'explique par la prédominance sur notre territoire de l'activité d'élevage extensif.

La part de surface agricole est plus élevée sur le nord-est de notre territoire (Albanais et piémont du Revard), où elle atteint plus de 50 % des surfaces.

**Ces surfaces sont pourtant loin de permettre de subvenir aux besoins de Grand Lac :** le territoire est ainsi largement déficitaire en production de viande (10 % des volumes consommés) et de fruits et légumes (6 % des volumes consommés). Pour exemple, les besoins de surface sont estimés à 800 ha pour alimenter la seule restauration collective, dont les cantines scolaires.

**Le développement des circuits locaux**, en répondant à une demande forte des consommateurs (qualité, sens, ancrage territorial des produits) **participe à la pérennisation et au renouvellement de l'activité agricole**, en maintenant sur le territoire la valeur ajoutée.

Enfin, **35 % des actifs agricoles ont plus de 55 ans**, ce qui pose un enjeu fort de transmission des exploitations du territoire.

## L'ACTION DE GRAND LAC

### Le 1<sup>er</sup> PAT des deux Savoie

**La compétence agricole, auparavant présente dans les 2 communautés de communes, a été étendue à tout le territoire de Grand Lac avec la fusion réalisée en 2017, et a conduit à la création d'un service dédié.**

En s'engageant dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial\* (PAT), les élus communautaires ont décidé le 13 novembre 2019 de développer un programme **permettant au territoire de tendre vers l'autosuffisance alimentaire**, en soutenant les pratiques vertueuses.

Nos actions sont construites avec les acteurs du territoire (entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.), **notre PAT constituant le 1<sup>er</sup> projet de ce type dans les 2 Savoie**. L'ensemble des collectivités voisines développent toutefois une politique en faveur des circuits courts.

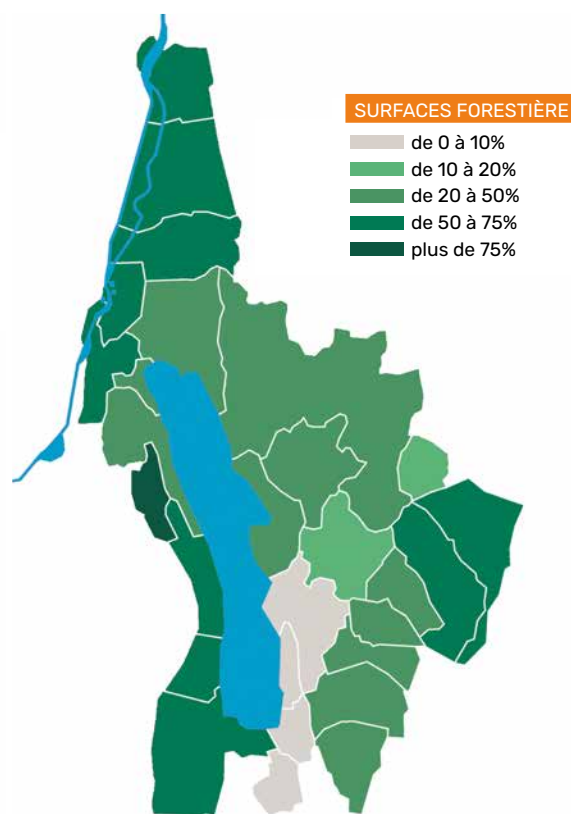
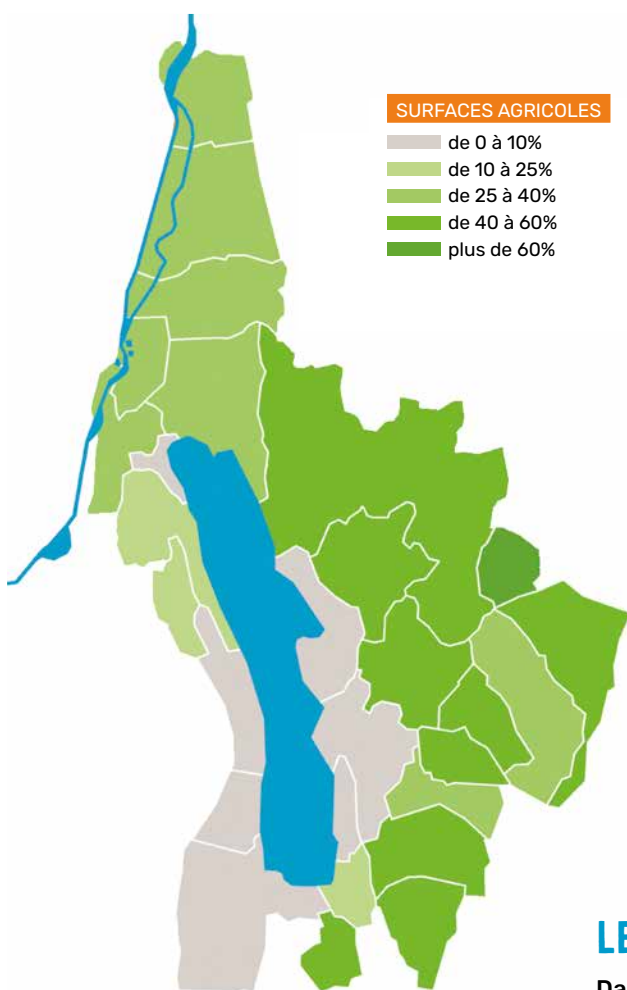
**Notre PAT est en cours de finalisation, pour un dépôt de dossier de candidature à l'automne 2020. Il affiche 5 thèmes :**

1. **Terres agricoles et agriculteurs :** accessibilité au foncier, transmission et installation, diversification...
2. **Le lien « fourche/fourchette » :** animation des rencontres entre acteurs, la mutualisation des outils de valorisation des productions locales (transformation, transport, vente)...
3. **Lien social et alimentation :** sensibilisation aux métiers agricoles, utilisation au quotidien des produits locaux...
4. **Gastronomie et terroir :** productions locales et leur introduction dans le milieu des métiers de bouche, connexion des producteurs agricoles et de la gastronomie...
5. **Alimentation et économie circulaire :** bonnes pratiques agricoles, compostage, méthanisation...

**Le budget annuel de fonctionnement du service s'établit à 340 K€ (CA 2019).**



\*Les PAT, issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs et les circuits courts



## LES ENJEUX

Dans le cadre de la finalisation du PAT en 2020, un enjeu majeur consistera à prioriser les actions envisagées, en fonction des moyens alloués à la politique agricole. Ce sera également l'occasion de définir plus précisément les missions confiées au service, et de mettre en place une gouvernance efficace pour suivre le PAT, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le service s'est également vu confier une mission concernant la forêt, en lien avec le PCAET\*\* de Grand Lac : un diagnostic programmé en 2020 permettra de jeter les bases d'une politique en la matière.

## LE SERVICE

Le service agriculture est à ce jour composé d'un seul cadre, Fabrice BURDIN.

Il coordonne le développement du PAT, et assume ses missions en lien très étroit avec ce dernier.

Il se construit en relation étroite avec les acteurs historiques du monde agricole (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, SAFER, ...) et depuis 2019, avec les socio-professionnels de l'alimentation dans le cadre du PAT.

Le service porte également le développement des Zones Agricoles Protégées\*\*\*(ZAP).

Le service agriculture, en intégrant le thème de l'alimentation en 2019, s'inscrit dans une dynamique nationale et départementale. Grand Lac participe ainsi au comité de pilotage du Département de Savoie, s'intéressant au développement des circuits courts depuis 2018.



### Contact

**Fabrice BURDIN**  
Responsable  
06 38 86 99 34  
f.burdin@grand-lac.fr

\*\*Plan Climat Air Energie Territorial

\*\*\*Créée par la Loi d'orientation agricole de 1991, la ZAP désigne une protection foncière inscrite dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux. A ce jour, 11% du territoire (3 865 ha) répartis sur 5 communes sont « zapés » sur notre territoire.



“ Un plan  
climat ambitieux ”

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**La loi de Transition Énergétique de 2015 a donné l'obligation aux agglomérations de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

Depuis 2018, l'agglomération s'est emparée de la Transition Énergétique en élaborant son PCAET, approuvé par l'assemblée communautaire début 2020. Elle a ainsi rejoint un groupe restreint de 76 EPCI sur les 640 concernées au niveau national par les PCAET.

Elle s'est également engagée avec les structures publiques voisines du Grand Chambéry, du Grand Annecy et du PNR des Bauges en formant un seul Territoire à Energie positive (TEPOS) qui vise à être autonome en énergie renouvelable en 2050.

### L'ACTION DE GRAND LAC

**En matière de transition énergétique, le PCAET constitue la feuille de route de l'action de Grand Lac. L'élaboration du plan climat a été réalisée avec l'implication des acteurs du territoire et des citoyens permettant une qualité d'élaboration plusieurs fois saluée.**

Les objectifs du plan sont ambitieux, et conformes aux orientations nationales.

**Il s'agit, d'ici à 2030, de :**

- Baisser la consommation énergétique du territoire de 22 % ;
- Baisser de 29 % les émissions de gaz à effet de serre ;
- Doubler la production d'énergie renouvelable.

Pour ce faire, **le plan liste 134 actions, dont l'une des plus importantes concerne la rénovation énergétique du bâti ancien.** Elle projette d'organiser une plateforme de rénovation énergétique et un dispositif de suivi qui doit permettre de garantir une bonne adéquation des moyens avec les ambitions. Un agent chargé d'animer cette plate-forme est en cours de recrutement, il sera rattaché au service habitat de Grand Lac.

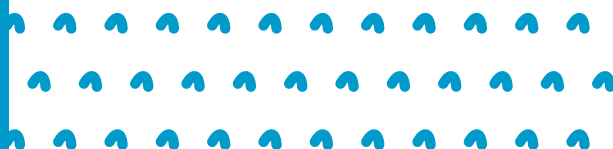
**Les 134 actions totalisent 14,5 M€,** fonctionnement et investissement confondus. Une part importante en est déjà incluse dans les budgets de certains services de Grand Lac (service déplacements...).

Une première étape a été passée avec la **détermination des 3 premières priorités du plan climat :**

- **Développer l'exemplarité** de l'agglomération et fédérer le territoire autour de la transition énergétique ;
- **Baisser la consommation** énergétique des bâtiments existants ;
- **Développer la production** solaire sur le territoire.

Le service aura en premier lieu à animer le plan climat pour mettre en mouvement le territoire, à impulser une dynamique pour susciter l'adhésion et l'implication de tous (habitants, acteurs, services de l'agglomération).

**Les premières actions concrètes mises en place sont diversifiées :** création d'un cadastre énergétique, mise en place depuis un an de permanences d'information avec l'ASDER, « balades thermographiques » et conférences décentralisées également en collaboration avec l'ASDER, conseillers en énergie partagés auprès des communes, étude sur la mise en place de LED à Aqualac, test par les services intercommunaux de véhicules propres (camion déchets au GNV et bus hybride)...







“ Définir le niveau d’ambition de Grand Lac ”

## LES ENJEUX

L’approbation du PCAET est récente, et la politique de Grand Lac en la matière, naissante : il importe désormais de définir plus précisément le niveau d’ambition de Grand Lac en la matière, niveau d’ambition qui commandera les moyens financiers et humains à mettre en œuvre.

Le financement du PCAET devra intégrer les possibilités offertes par les contrats de développement nationaux pour accéder à des subventions d’investissement.



## LE SERVICE

Le service s’appuie aujourd’hui sur un technicien mis à disposition par les services de la ville d’Aix-les-Bains.

A la différence d’autres services, la transition énergétique ne met en œuvre qu’une partie des actions liées à son domaine (26% des actions identifiées dans le plan climat). La majorité des actions doivent être intégrées dans les objectifs opérationnels des autres services et des acteurs clé du territoire. C’est le caractère transversal de ce service qui en fait sa particularité.



### Contact

**Thibaut DERRIEN**

Responsable

04 79 52 52 04 / 06 20 16 12 69

t.derrien@grand-lac.fr



“ Grand Lac  
trie bien ! ”

## LA VALORISATION DES DÉCHETS



La collecte des déchets est réalisée à Grand Lac en 3 flux collectés et traités séparément :

- Les recyclables collectés sélectivement, soit le tri : papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques, canettes, boîtes de conserves...
- Le verre,
- Et les ordures ménagères résiduelles (OMR).

La collecte et le traitement des déchets forment l'une de nos compétences les plus anciennes, dans un territoire attractif et touristique produisant de ce fait un volume important de déchets : **chaque habitant produit 245 Kg/an d'ordures ménagères résiduelles, soit 17 kg de plus que la moyenne de la région.**

En revanche, les performances de tri sont supérieures aux moyennes de la région, et le geste de tri encore en progression : en 2 ans, les tonnages progressent de plus de 6 % pour la collecte sélective, et de 10 % pour le verre, ceci alors que la production d'ordures ménagères reste stable, malgré la croissance de population.

### L'ACTION DE GRAND LAC

L'ensemble de la collecte des déchets ménagers est effectué en régie, l'essentiel des 55 agents du service étant affecté au service de collecte, et 3 autres missions sont également assurées par Grand Lac :

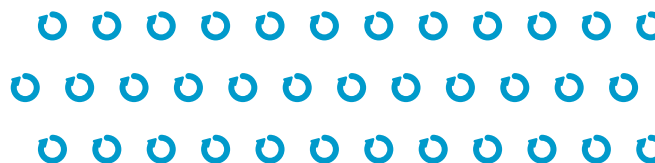
- **Grand Lac a aménagé les 5 déchetteries réparties sur son territoire** (Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Bourget-du-Lac, Entrelacs et Chindrieux), confiées à la gestion de Tri'Alp ; Les déchetteries, très utilisées, recueillent un volume équivalent à celui de la collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- Le pôle sensibilisation-prévention du service **contribue au changement des comportements et à la progression du geste de tri** par son action d'information et de sensibilisation. Grand Lac développe ici une action plus forte que la moyenne des collectivités. Cette action est légitimée par le fait que les déchets non triés coûtent plus cher à la collectivité : 212 €/tonne pour l'ordure ménagère résiduelle, contre 108 €/tonne pour les déchets recyclables et 86 €/tonne pour les déchets déposés en déchetterie.
- **Un agent est enfin référent pour la redevance spéciale**, appliquée aux déchets des professionnels collectés par le service.

La compétence de traitement des déchets a quant à elle été confiée par Grand Lac au

syndicat mixte Savoie Déchets, décrit par ailleurs.

**Le budget global du service est de 9,8 M€** (CA 2019), répartis grossièrement en 2 masses égales : charges de traitement (41%) et régie de collecte (44 %), auxquelles s'ajoutent des charges diverses.

Il est fondamentalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt dissocié du service rendu et calculé sur la même base que la taxe foncière. La TEOM produit 10 M€ sur notre territoire. A la suite de la fusion, les taux d'imposition sont en cours d'harmonisation jusqu'à 2026.





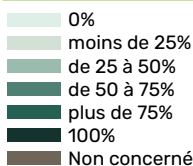
## LA COLLECTE ÉVOLUE

Depuis 2010, Grand Lac déploie sur la quasi-totalité de son territoire des conteneurs semi-enterrés (CSE), ce mode de collecte permettant d'améliorer significativement les performances de tri (3 flux disponibles sur chaque point de collecte), et de maîtriser les coûts de collecte en optimisant les tournées.

Ce déploiement réalisé aujourd'hui à 54% sera achevé en 2024, permettant alors que tous les habitants du territoire aient aisément accès au tri.

Il a pour conséquence l'évolution de la collecte des déchets ménagers, réalisée aujourd'hui principalement en bennes à ordures ménagères, qui sera effectuée majoritairement en camions grues.

### TAUX DE COUVERTURE CSE



“ Demain, l'économie circulaire ”



Objectif 50 kg de déchets/habitant en 2031

## LES ENJEUX

Grand Lac est soumis à une réglementation visant à préserver l'environnement et économiser la ressource : nous sommes ainsi invités à envisager la mise en place de la tarification incitative, par laquelle l'utilisateur est facturé selon sa production de déchets, et ainsi incité financièrement à un comportement vertueux.

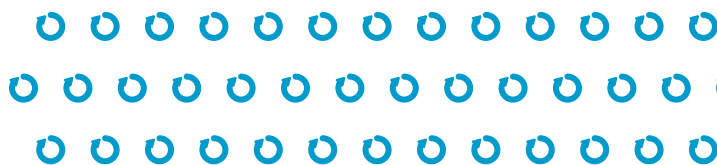
Ce dispositif présente toutefois de multiples risques (coûts de mise en place, risques d'incivilités et de mécontentement...) : Grand Lac s'est associé aux territoires voisins pour étudier cette option, les conclusions devant être rendues en fin d'année 2020.

Il est à noter sur ce sujet des ressources du service, que la jurisprudence demande à ce que le produit de TEOM couvre les dépenses du service, et pas au-delà : une vigilance particulière doit être accordée à ce sujet.

Parallèlement, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques devra être mise en place en 2023, ceci annonçant une augmentation des coûts du tri, et le tri à la source des biodéchets devra être réalisé en 2024. Le sujet est important, 1/3 de nos poubelles étant composé de déchets alimentaires et de déchets naturels biodégradables, qui sont valorisables.

Au-delà de cette recherche de performance du tri, le service est enfin porteur du sujet majeur de l'économie circulaire : la pénurie annoncée de matières premières conduit en effet à promouvoir un modèle dit «circulaire», dans lequel il s'agit d'être plus économe en matières dans la conception des produits, de développer l'usage des biens plutôt que leur achat, de réparer et recycler.

Grand Lac cherche aujourd'hui à favoriser la création d'un lieu permettant à des entreprises engagées dans l'économie circulaire de se fédérer, afin de faire émerger des solutions innovantes.



## LE SERVICE

Le service compte 54 agents, dont la responsable, le plus grand nombre étant affecté à la collecte.

### PREVENTION

6 AGENTS

### ADMINISTRATION

1 AGENT

### DECHETTERIE

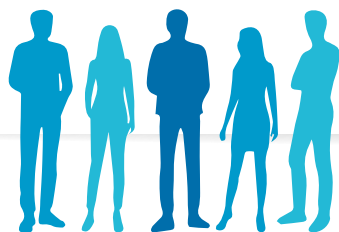
2 AGENTS

### COLLECTE

44 AGENTS

### REDEVANCE

1 AGENT



### Contact

**Lauréliane CHENAL**  
Responsable du service de valorisation des déchets  
04 79 35 70 75  
07 86 92 35 30  
l.chenal@grand-lac.fr





“ 900 km  
de réseaux ”

## L'ASSAINISSEMENT



La compétence « assainissement » de Grand Lac est fortement influencée par la grande attractivité du territoire. Les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux approuvés ou en cours d'élaboration prévoient près de 2% d'augmentation de la population par an (1400 habitants supplémentaires, soit autant d'usagers du service).

Aujourd'hui, 95% de la population (38 500 abonnés) est raccordé à l'assainissement collectif (ce qu'on appelle couramment les égouts), seuls 5% des usagers (2 400 abonnés) à l'assainissement non collectif (traitement sur site, sans raccordement au réseau).

La compétence assainissement est une compétence intercommunale ancienne pour les territoires de l'ex CALB et de l'Albanais, plus récente pour la Chautagne dont la gestion a été communale jusqu'à la fusion, en 2017. Ceci explique l'existence de modes de gestion diversifiés sur le territoire : régie, prestations, DSP.

De même, **22 tarifs, très hétérogènes, coexistent aujourd'hui sur le territoire. Un travail d'harmonisation est en cours**, visant à une tarification unifiée en 2027.

### L'ACTION DE GRAND LAC

L'action de Grand Lac est ici menée différemment, selon que l'on parle d'assainissement collectif ou non collectif, et d'eaux usées domestiques ou non domestiques (industries...).

A l'origine de vocation sanitaire, le service répond aujourd'hui également à un objectif de préservation du milieu naturel et des ressources en eau.

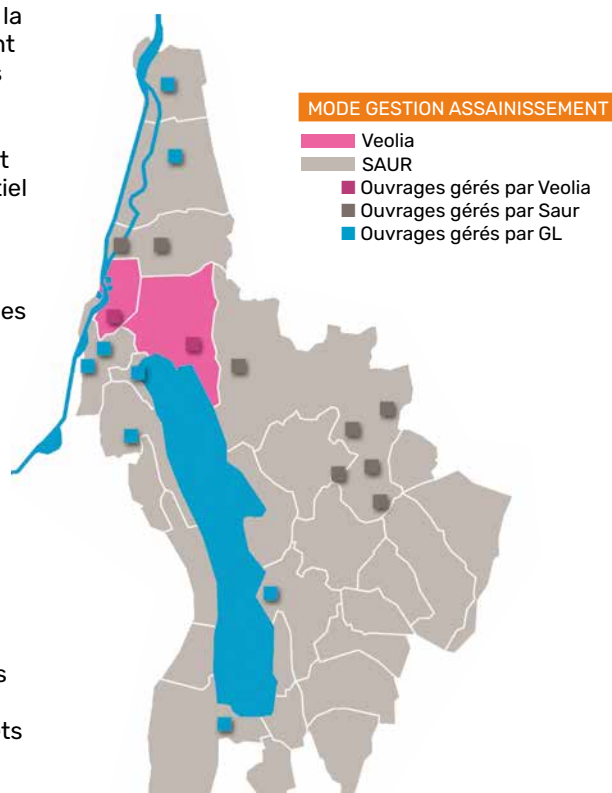
Il s'agit ainsi de **collecter les eaux usées sur 900 km de réseaux**, en réduisant au maximum la présence d'eaux claires parasites et en assurant un écoulement en continu. Après transport, les effluents représentant 6,5 M m<sup>3</sup> d'eaux usées par an sont traités 24h/24 dans les 19 stations d'épuration de l'agglomération en vue d'un rejet acceptable par le milieu (le Rhône pour l'essentiel de nos stations d'épuration).

**Le réseau est renouvelé au rythme de 1% par an**, ce taux étant courant, mais conduisant à demander aux canalisations d'être fonctionnelles durant un siècle.

L'exploitation est gérée aujourd'hui en complémentarité entre exploitation directe des ouvrages sensibles (certaines stations d'épuration) et exploitation en prestation des tâches nécessitant des équipements particuliers (hydrocurage des réseaux, travaux de réparation).

**Le service conduit également la relation avec ses usagers : soutien financier et technique** à l'entretien et à la réhabilitation des assainissements non collectifs, encadrement des rejets non domestiques, réduction des rejets sauvages d'eaux usées au milieu naturel...

Le budget annuel de fonctionnement du service est de 5,5 M€, ses produits s'établissant à 7,3 M€. Son budget d'investissement était de 3,3 M€ HT en 2019.





“ Un modèle de gestion à organiser à l'échelle intercommunale ”



## LES ENJEUX

La quasi-totalité des contrats ou des DSP en cours prendra fin entre 2022 et 2023. À cette échéance, Grand Lac devra se positionner sur un modèle de gestion organisé à l'échelle intercommunale : prestation unique, régie unique, modèle mixte, DSP, régie intéressée... Cette réflexion sera conjointe avec celle concernant la gestion de l'eau potable.

Le service devra par ailleurs accroître sa capacité comme sa qualité de traitement des eaux usées et projeter de nouveaux investissements lourds : il s'agit ainsi de prendre en compte le développement démographique du territoire, dans un contexte où les ouvrages, encore efficaces, approchent de la saturation (Bourget-du-Lac, Chindrieux, et à court terme, St Pierre-de-Curtille et Serrières-en-Chautagne).

Il s'agira tout autant de prendre en compte les perturbateurs endocriniens et micropolluants présents dans l'eau usée, comme la forte réduction annoncée des débits des cours d'eau. Le changement climatique conduirait ainsi à une réduction du débit du Rhône de l'ordre de 30 à 50 %, imposant un meilleur niveau de traitement des eaux rejetées, dans un milieu réduit en volume.

Face à cette situation, si le budget assainissement dégage aujourd'hui un autofinancement suffisant aux besoins, l'équilibre financier futur et donc, le niveau de la redevance payée par l'utilisateur, devront être interrogés.

Le service bénéficie aujourd'hui d'un produit de taxe de raccordement (PFAC) élevé, résultat direct de la dynamique immobilière qui devrait en théorie être affecté intégralement à l'investissement. Or, cette recette équivaut à 35% de la recette issue des redevances : un rééquilibrage des recettes entre redevance et PFAC devrait être envisagé.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Aujourd'hui 23 agents Grand Lac assurent au quotidien l'exercice de la compétence assainissement collectif depuis l'exploitation des stations d'épuration (électromécanique, automatisme, analyses, métrologie) jusqu'à l'encadrement des rejets industriels et domestiques en passant par les préconisations d'urbanisme et contrôles associés.

Le service a été construit sur une expérience technique solide, issue de l'organisation en place sur le territoire de la CALB.

La relation usager et la facturation sont mutualisées avec l'eau potable, tout comme le pilotage des investissements.

Enfin, un agent anime la compétence d'assainissement non collectif, portant des préconisations et assurant un contrôle de réalisation des installations neuves et le suivi de bon fonctionnement des installations existantes.



### Contact

Alexandre SAUVANT

Responsable

04 79 61 89 13 / 06 87 65 72 25

a.sauvant@grand-lac.fr



“ Une maîtrise des  
eaux pluviales  
complexe ”

## LES EAUX PLUVIALES



La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui confrontée d'une part à la multiplication d'épisodes pluvieux intenses, et d'autre part à l'urbanisation du territoire. Les plans locaux d'urbanisme prévoient ainsi près de 2% d'augmentation de la population par an et la construction de près de 11000 logements d'ici 2030, entraînant une gestion des eaux pluviales de plus en plus complexe.

Ces deux phénomènes amènent à réfléchir à une nouvelle gestion des eaux pluviales, interrogeant la logique de gestion de ces eaux par la seule évacuation via des canalisations concentrant les rejets et entraînant des risques d'inondation.

La compétence eau pluviale est une compétence intercommunale récente, soit 2016 pour les communes de l'ex CALB, 2017 pour les territoires de l'Albanais et de la Chautagne.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Deux missions animent le service :

- Réduire directement les risques d'inondation et de pollution par ruissellement par intervention publique (fonctionnement et investissement) ;
- Réduire indirectement les risques d'inondation et de pollution par ruissellement en animant le réseau d'acteurs en situation d'apporter des solutions en dehors du champ d'action de l'agglomération (espaces verts, voirie, promoteurs, usagers).

La problématique de gestion des eaux pluviales reste complexe car les événements pluvieux, potentiellement violents, ne sont par définition pas maîtrisés et les solutions de gestion des ruissellements font appel à un ensemble d'acteurs indépendants de l'agglomération. En particulier, des articulations fortes sont nécessaires avec les services des espaces verts, les services voiries (qui exercent leur propres compétences pluviales) et les services GEMAPI qui travaillent à réduire le risque d'inondation lié aux cours d'eau.

L'exploitation des ouvrages est intégralement organisée en prestation car elle fait appel à des équipements spécialisés (hydrocurage principalement).

560 km d'ouvrages de collecte répartis entre réseaux et fossés, et 25 bassins de rétention sont gérés par le service.

Le budget de fonctionnement du service est de 400 K€/an (hors étude spécifique).

Son budget d'investissement est stable, autour de 700 K€/an.







“ Des eaux pluviales à gérer à la parcelle ”

## LES ENJEUX

L'action de Grand Lac est encore dirigée ici par une logique du « tout tuyau », que l'intérêt écologique et les capacités financières de la collectivité ne permettent plus de poursuivre.

Le service travaille à la production d'un zonage et d'un règlement qui seront proposés courant 2020.

Ces outils permettront de définir une politique de Grand Lac en la matière : gestion des eaux pluviales à la parcelle (toitures végétalisées, infiltration, noues, jardins de pluie...), contraintes s'imposant aux projets d'urbanisation en fonction de leur localisation et des enjeux, articulation avec les services communaux pour l'entretien des ouvrages propres à chaque collectivité...

Cette stratégie est d'autant plus pertinente avec un changement climatique provoquant des événements pluvieux plus intenses : il devient nécessaire d'introduire une part de la gestion des eaux pluviales dans la sphère privée, la gestion publique par l'aval n'étant plus suffisante ni financièrement supportable.

## LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES

Service récemment intégré à l'échelle intercommunale (2016-2017), il est aujourd'hui composé d'un seul agent, pour 0,5 équivalent temps plein, qui assure le suivi des entretiens préventifs des ouvrages, le diagnostic des problèmes d'inondation par ruissellement rencontrés par les propriétaires et pilote les solutions techniques à mettre en œuvre.

Les préconisations délivrées à l'occasion des permis de construire ainsi que le contrôle des travaux associés sont un outil majeur pour une gestion encadrée des eaux pluviales. Une personne sera en charge de cette action à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2020.



### Contact

**Alexandre SAUVANT**

Responsable

04 79 61 89 13 / 06 87 65 72 25

a.sauvant@grand-lac.fr



“ Une  
compétence  
récente ”

## GEMAPI

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence récente, à l'échelle nationale comme au sein de l'agglomération, apparue en 2018.

La compétence est décrite par l'article L.211-7 du code de l'environnement et recouvre :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- Et la protection et la restauration des zones humides.

La compétence est donc double : elle s'intéresse tout autant à l'écologie et à la biodiversité aquatique qu'à la prévention et la réduction du risque inondation.

Le confortement récent des digues du Sierroz à Aix-les-Bains pour 2,9 M€ relève de ce 2<sup>e</sup> volet.

S'agissant des interventions sur les cours d'eau, le propriétaire foncier est par défaut seul responsable de l'entretien de ses berges : la collectivité peut toutefois se substituer à lui après élaboration d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sachant que son intervention reste limitée aux objectifs précités.

Contrairement aux autres compétences exercées par l'agglomération, le périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI ne correspond pas au territoire de Grand Lac. La principale plus-value à la création de cette compétence réside dans le fait que sa gouvernance est exercée à l'échelle du bassin versant hydrographique, qui peut donc couvrir tout ou partie de plusieurs agglomérations.

### L'ACTION DE GRAND LAC

Les cours d'eau du territoire de Grand Lac s'écoulent sur 3 bassins versants, associés chacun à une structure de gouvernance « gemapienne » dont Grand Lac est membre :

- Essentiellement le bassin versant du Lac du Bourget, géré par le CISALB au travers d'une délégation de compétence ;
- Le bassin versant du Rhône, géré par le Syndicat du Haut Rhône (SHR) ;
- Et très minoritairement, le bassin versant du Chéran, géré par le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC).

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à 650 K€ réparti sur les trois structures « gemapiennes » : CISALB (87%), SHR (12%) et SMIAC (1%).

Le Budget investissement s'élève en 2020 à 2,35 M€, totalement affecté à des travaux situés sur le bassin versant du lac.







## LES ENJEUX

L'addition des projets réalisés sur le mandat liés à la prévention des inondations représente un total de 6,5 M€. Une nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement sera proposé au printemps 2020 en priorisant les actions par la protection qu'elles procurent aux personnes et aux biens.

Il était encore possible récemment de financer cette compétence au travers d'une **taxe GEMAPI** (taxe additionnelle à la taxe d'habitation), dont le montant est plafonné à 40 €/habitant. Le choix avait été clairement fait de ne pas recourir à cette taxe, qui a été mise en place en revanche par 44 % des EPCI à l'échelle nationale en 2019, pour un montant moyen légèrement supérieur à 8 €/habitant.

La réforme de la taxe d'habitation fait qu'il n'est plus possible d'instaurer cette taxe avant au moins 2023.



## LES ACTEURS SMIAC, SHR ET CISALB



### Contact

**Christophe TOUZEAU**

Responsable

04 79 35 70 76 / 06 75 39 20 15

[c.touzeau@grand-lac.fr](mailto:c.touzeau@grand-lac.fr)



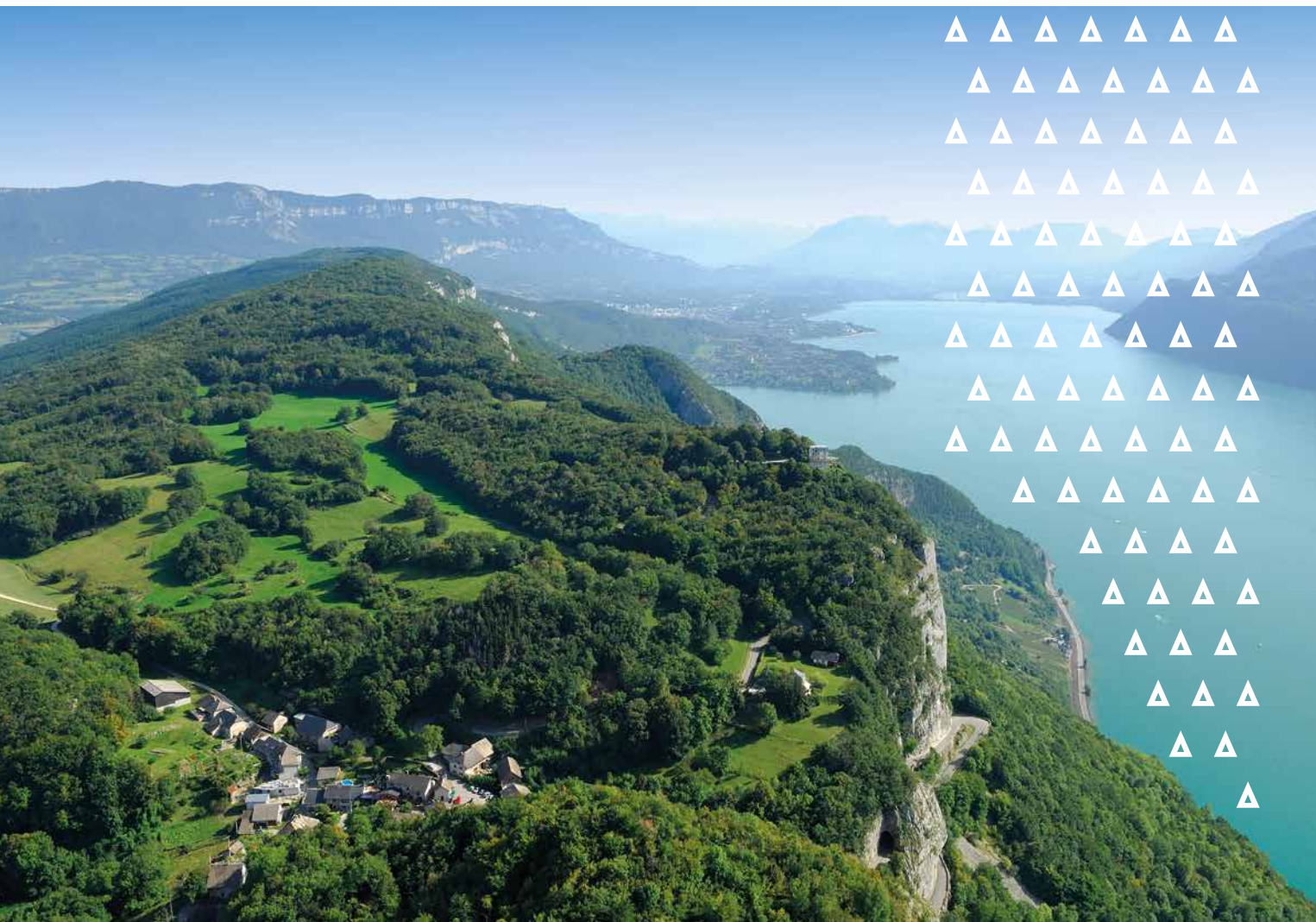












**GRAND LAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

1500 boulevard Lepic - BP 610  
73 106 Aix-Les-Bains Cedex  
04 79 35 00 51 - contact  
[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)